

5. Consolider les fondements d'une croissance économique durable

5.1 Des transitions doivent être menées à divers égards

Soutenue non seulement par une conjoncture internationale plus porteuse, mais aussi par l'orientation accommodante de la politique monétaire dans la zone euro et par les mesures prises en Belgique, notamment en matière de pensions, de coûts salariaux ou de marché du travail, l'économie belge s'est raffermie en 2017. Cette embellie ne sera toutefois pas suffisante pour renforcer son potentiel de manière structurelle. Face aux mutations de l'environnement économique mondial, aux développements technologiques, aux pressions environnementales et au vieillissement démographique, il convient de créer les conditions d'une économie dynamique, flexible et inclusive.

Les principales forces et vulnérabilités structurelles de l'économie ont été largement documentées dans les éditions antérieures du Rapport annuel⁽¹⁾. Il s'agit plus particulièrement d'une économie diversifiée, ouverte sur le plan international et qui offre aux citoyens un degré relativement élevé de protection, mais aussi d'une économie où la base d'emplois reste trop étroite et où les gains de productivité se sont essouffés.

Plutôt que de réitérer un tel balayage complet, l'approche retenue dans ce chapitre structurel du Rapport consiste à mettre l'accent sur des transitions qui doivent être menées à bien, afin de mettre en place un cadre de fonctionnement qui soit à même de relever les défis. Deux axes de transition sont abordés de manière succincte, portant, d'une part, sur la capacité de régénérer le tissu des

entreprises, de façon à dynamiser l'économie de manière durable, et, d'autre part, sur la manière de faire face aux mutations du marché du travail et aux conditions d'emploi des personnes.

Répondre simultanément aux objectifs d'accroissement de la productivité et de plus grande inclusion sur le marché du travail, tout en prenant en compte la transition vers une économie moins carbonée à laquelle la Belgique s'est engagée à procéder, peut sembler contradictoire à court terme. En effet, une croissance plus intensive en emplois peut conduire à un ralentissement transitoire de la productivité apparente du travail, tandis que le redressement de la productivité peut sembler aller à l'encontre d'une réduction des pressions environnementales. Cependant, à long terme, ces objectifs se consolident mutuellement pour asseoir une croissance durable et inclusive. Pour cela, il faut poursuivre sans retard un ensemble de réformes susceptibles de favoriser une allocation efficace des ressources entre les entreprises et d'augmenter la capacité des personnes de s'inscrire dans les mutations de l'emploi.

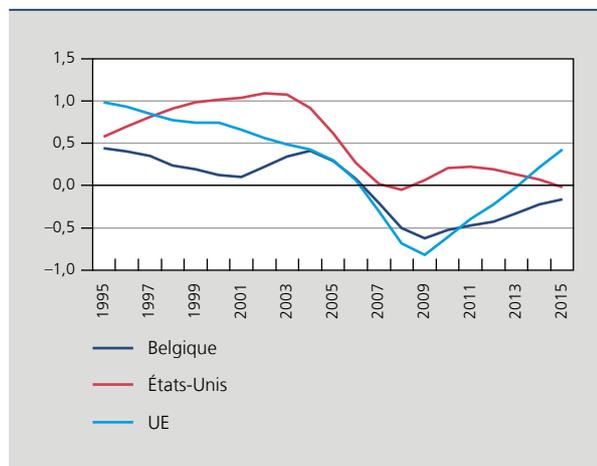
5.2 Assurer une allocation plus efficace des ressources

Même si l'économie belge demeure parmi les plus productives d'Europe, les gains de productivité, qu'ils soient mesurés en termes de valeur ajoutée par travailleur ou selon le concept de la productivité totale des facteurs, s'établissent, comme dans la plupart des économies avancées, à des niveaux structurellement faibles depuis de nombreuses années. La crise économique et financière les a encore comprimés et, en Belgique, la reprise ne s'est pas traduite par un rapide retour au rythme de croissance de la productivité en vigueur avant la crise. Or, la croissance

(1) Cf. notamment le chapitre 6 « Une économie dynamique et inclusive » du Rapport 2016.

GRAPHIQUE 69 L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ TOTALE DES FACTEURS NE S'EST QUE FAIBLEMENT REDRESSÉE EN BELGIQUE AU SORTIR DE LA CRISE FINANCIÈRE

(séries lissées, pourcentages de variation annuelle)



Source : Conference Board.

de la productivité constitue, à terme, le principal moteur de la hausse de la valeur ajoutée et des revenus générés dans l'économie.

En dépit de différences inhérentes à la nature des données⁽¹⁾, ce ralentissement s'observe sur la base tant des informations macroéconomiques, issues de statistiques agrégées de la comptabilité nationale, que des résultats microéconomiques

d'entreprises. Il est particulièrement marqué dans les branches de services, marchands comme non marchands.

En effet, les branches de l'industrie manufacturière ont continué d'enregistrer de substantiels gains de productivité. Par contre, ceux mesurés pour les activités de services se sont nettement affaiblis. Cette divergence de dynamisme s'explique en partie par des sources différentes d'accroissement de la productivité : si, pour les firmes industrielles, une grande partie des gains de productivité s'expliquent par l'amélioration interne de leur efficacité, par exemple par l'automatisation accrue des chaînes de production ou par le développement de nouveaux produits, dans la plupart des services, qu'ils soient marchands ou non, les sources de croissance interne de la productivité ont été plus limitées au cours de la période 2000-2015.

Compte tenu de la moindre croissance interne de la productivité dans la branche des services, il importe que la réallocation des ressources productives des firmes les moins performantes vers les plus performantes ou vers de nouveaux entrants soit la plus efficace possible afin de maximiser la contribution de cette branche à la croissance agrégée. Or, divers indicateurs, comme de faibles taux de création ou de disparition d'entreprises et un taux élevé de survie de firmes inefficaces, font en effet état d'un manque structurel de dynamisme dans la population des entreprises belges.

(1) À titre d'exemple, les résultats obtenus sur la base des données microéconomiques sont beaucoup plus sensibles à l'observation de valeurs aberrantes.

TABLEAU 16 LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ AGRÉGÉE EST LE REFLET DE FAIBLES PERFORMANCES DANS LES SERVICES

(pourcentages de variation annuelle moyenne)

Période	Total de l'économie ⁽¹⁾	Industrie et services marchands ⁽²⁾	dont :	
			Industrie ⁽²⁾	Services marchands ⁽²⁾
2000-2005	1,2	1,0	3,5	0,7
2006-2010	0,5	1,1	2,6	0,6
2011-2015	0,6	0,5	2,9	-0,4
2000-2015	0,7	0,9	3,0	0,0
<i>p.m. Gains de productivité dans les entreprises existantes (médiane, 2000-2015)</i>			1,7	0,0

Sources : ICN, BNB.

(1) Sur la base des données agrégées publiées par l'ICN.

(2) Sur la base des données individuelles des comptes annuels des entreprises, corrigées pour faire correspondre les années comptables avec les années civiles. Les branches d'activité considérées dans cette analyse recouvrent l'ensemble de l'industrie (branches NACE Rev.2 10 à 33) et les branches des services marchands (branches 45 à 82, à l'exclusion des branches 51 (transport aérien), 64 et 65 (banques et assurances), 68 (immobilier) et 78 (activités liées à l'emploi)).

Peu de créations d'entreprises...

Un premier indicateur du faible dynamisme de la réallocation des ressources est le taux de création de nouvelles entreprises. Alors que, en Belgique, celui-ci atteignait 6,4 % en 2015, soit son plus haut niveau depuis 2012, il est, depuis 2008, structurellement l'un des plus bas de l'UE. En l'absence de données similaires portant sur la période plus récente, les chiffres publiés par Graydon suggèrent le maintien d'une tendance haussière en 2016 et en 2017 en Belgique. En effet, le nombre de primo-inscriptions au registre de la TVA y a été supérieur de respectivement 9 et 13 % à celui enregistré en 2015. Bien que cette évolution soit révélatrice de celle des créations de nouvelles entreprises, il convient de noter que ces données livrent une image flattée du niveau des nouvelles activités économiques puisqu'elles ne sont pas expurgées des nouveaux enregistrements de nature purement fiscale ou administrative. Même en tenant compte de ces évolutions récentes encourageantes, l'écart avec les autres pays ne se résorberait que graduellement.

Fussent-elles proportionnellement moins nombreuses, près de 75 % des entreprises créées en Belgique au cours de la période allant de 2006 à 2010 sont cependant parvenues à se maintenir en activité durant au moins cinq ans. Ce taux de survie après cinq ans, s'il est tombé à un peu plus de 60 % pour les sociétés fondées au cœur de

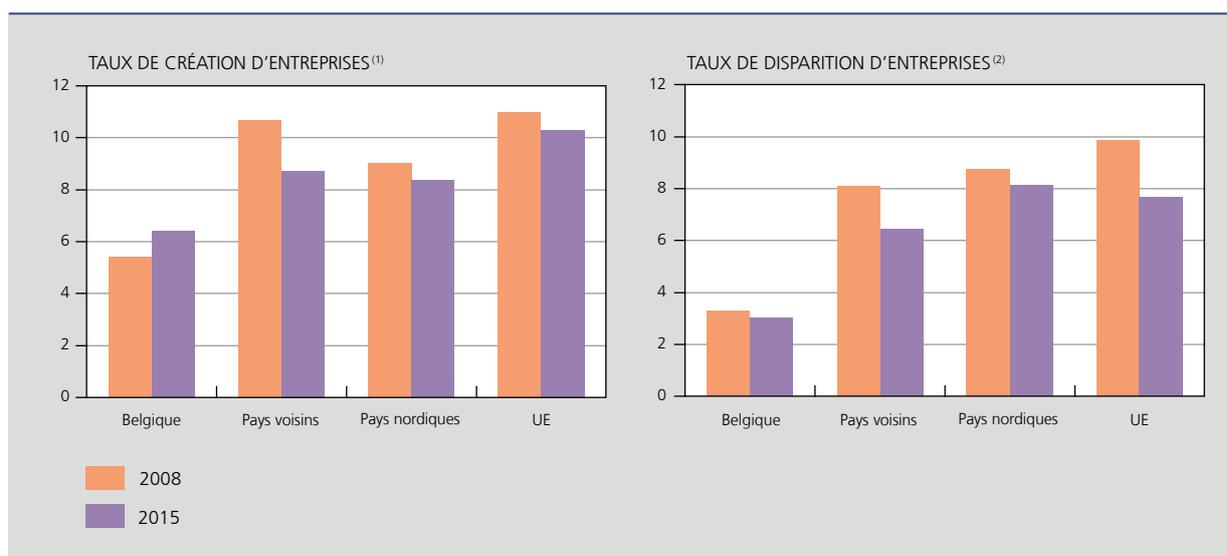
la crise financière de 2009-2010, reste particulièrement élevé comparé à ceux recensés en France, aux Pays-Bas, dans les pays nordiques (où ils sont proches de 50 %), ou encore en Allemagne (40 %).

Une telle performance peut être interprétée de manière positive. On peut par exemple la considérer comme un signe de la bonne qualité des nouvelles firmes belges. Les données du Global Entrepreneurship Monitor pour l'année 2015 indiquent en effet que les jeunes entrepreneurs y sont motivés par le désir de fonder une entreprise au potentiel de croissance important plutôt que par la volonté ou par la nécessité de créer leur propre activité à des fins de développement ou de subsistance personnels. Une interprétation moins favorable, illustrée plus loin, serait qu'un manque de lancement de projets à haut potentiel mais risqués ferait rater des opportunités, même s'il limiterait le risque d'échecs.

Parmi les nouvelles entreprises créées entre 1997 et 2009, on enregistre 3,5 % d'entreprises à forte croissance ou gazelles, et 6 % d'entreprises à croissance intermédiaire. Une jeune entreprise est considérée comme une gazelle lorsque, au cours de ses cinq premières années d'activité, elle affiche durant au moins trois années consécutives une progression annuelle moyenne de ses effectifs ou de son chiffre d'affaires d'au moins 20 % ; ce seuil est fixé à 10 % pour les jeunes entreprises à croissance intermédiaire.

GRAPHIQUE 70 BIEN QU'EN PROGRESSION, LE TAUX BRUT DE CRÉATION D'ENTREPRISES EN BELGIQUE RESTE L'UN DES PLUS FAIBLES DE L'UE

(pourcentages)



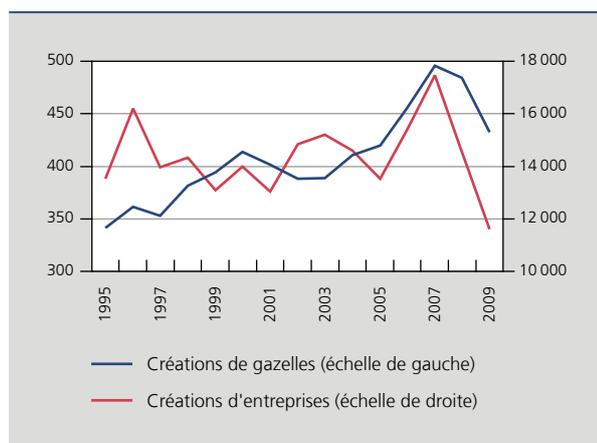
Source : Eurostat.

(1) Nombre de créations d'entreprises en t divisé par le nombre d'entreprises actives en t .

(2) Nombre de disparitions d'entreprises en t divisé par le nombre d'entreprises actives en t .

GRAPHIQUE 71 NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES ET DE GAZELLES⁽¹⁾

(par année de création)



Source : BNB.

(1) Entreprises qui, au cours de leurs cinq premières années d'activité, ont affiché durant au moins trois années consécutives une croissance annuelle moyenne de leurs effectifs ou de leur chiffre d'affaires d'au moins 20 %.

Les gazelles, qui sont pourtant en général de très petites entreprises au moment de leur fondation, offrent les perspectives de création d'emplois les plus favorables à moyen terme. En effet, selon une étude récente⁽¹⁾, elles sont actives dans l'ensemble des branches de l'économie et présentent une série de caractéristiques qui les prédisposent à générer une croissance élevée, comme un fort taux d'investissements en actifs intangibles ou une main-d'œuvre relativement plus qualifiée. Ces bonnes prédispositions se matérialisent au-delà des cinq premières années d'activité : 47 % des gazelles affichaient encore une croissance annuelle moyenne de leurs effectifs ou de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % entre leur cinquième et leur dixième années d'activité.

Outre qu'elles croissent rapidement, les gazelles ont tendance à être surreprésentées dans la partie haute de la distribution de productivité. Ainsi, 30 % des gazelles se situent dès leur première année d'activité dans le dernier quartile de la distribution de productivité. Leur entrée sur le marché a donc un effet globalement positif sur la productivité agrégée. De plus, la progression de la productivité de ces entreprises a tendance à être plus soutenue durant leurs cinq premières années d'existence. Au cours de la période allant de 1998 à 2014, l'augmentation de la productivité des gazelles a été supérieure de 7,7 points de pourcentage à celle des jeunes entreprises à croissance faible ou négative.

(1) Cf. De Mulder J., H. Godefroid et C. Swartenbroeckx (2017), « Grandir pour survivre ? Portrait des jeunes entreprises à forte croissance en Belgique », BNB, *Revue économique*, décembre, 97-118.

TABLEAU 17 PERFORMANCES DES JEUNES ENTREPRISES CINQ ANS APRÈS LEUR CRÉATION

(entreprises autonomes créées entre 1995 et 2009 ; pourcentages, sauf mention contraire)

	Gazelles ⁽¹⁾	Jeunes entreprises à croissance faible ou négative ⁽²⁾
Part des capitaux propres dans le bilan	14,2	24,0
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts	20,9	13,1
Part d'entreprises exportatrices	25,0	2,7
Part d'entreprises importatrices	31,2	4,8
Entreprises employant du personnel hautement qualifié	36,8	4,8
Entreprises investissant dans des actifs intangibles . .	40,1	27,6
Investissements médians en actifs intangibles (euros) . .	27 000	14 000
Entreprises investissant dans des actifs tangibles	97,0	93,7
Investissements médians en actifs tangibles (euros) . . .	285 000	72 000

Source : BNB.

(1) Entreprises qui, au cours de leurs cinq premières années d'activité, ont affiché durant au moins trois années consécutives une croissance annuelle moyenne de leurs effectifs ou de leur chiffre d'affaires d'au moins 20 %.

(2) Entreprises dont la croissance annuelle du chiffre d'affaires ou des effectifs a été inférieure à 10 % au cours de leurs cinq premières années d'activité.

... et peu de fermetures d'entreprises...

Un deuxième indicateur d'une réallocation sous-optimale des ressources est le taux de disparition d'entreprises. Celui-ci est également structurellement très faible en Belgique comparativement aux autres pays européens : en 2015, ce taux y était de 3 %, contre 11 % au Royaume-Uni.

Si le fait d'enregistrer relativement plus de créations que de fermetures d'entreprises est positif, un taux de fermeture aussi bas ne doit pas nécessairement être considéré comme un indicateur du fonctionnement optimal de l'économie. En effet, dans une économie fonctionnant de manière efficiente, il est normal d'observer un nombre important d'entrées et de sorties des marchés. Ce faible taux de fermeture d'entreprises vient également relativiser quelque peu l'interprétation du taux de survie élevé des nouvelles entreprises : compte tenu des difficultés et des coûts qu'entraîne la fermeture d'une société, le fort taux de survie des nouvelles entreprises peut traduire le fait qu'un certain nombre de projets à l'issue incertaine – pouvant aboutir soit à une croissance très soutenue, soit à une

sortie rapide du marché – ne seraient tout simplement pas initiés en Belgique, ce qui limite les possibilités de naissance d’entreprises prometteuses. Réduire les coûts liés à la sortie des entreprises pourrait dès lors avoir un effet positif sur le nombre de gazelles.

... combinées à la survie d’entreprises inefficaces sont le signe d’un problème de réallocation des ressources

Un dernier indicateur vient renforcer ce constat : l’importance prise dans l’économie belge par les firmes dites zombies, c’est-à-dire des entreprises établies depuis au moins dix ans et dont les bénéfices d’exploitation sont inférieurs à leurs charges financières au moins trois années de suite. Ces entreprises, présentes dans l’ensemble des branches, parviennent malgré tout à se maintenir en activité grâce à différents facteurs, comme la faible pression concurrentielle exercée par les nouveaux entrants, une régulation trop favorable aux sociétés déjà actives, des procédures de mises en liquidation trop contraignantes ou des dysfonctionnements sur les marchés financiers. Ces firmes zombies, qui tendent à être plus grandes que l’entreprise médiane, sont relativement inefficaces puisque la productivité de près de 65 % d’entre elles est en deçà de la médiane. Selon les données de la Centrale des bilans, elles représentaient en 2014 quelque 10 % des entreprises belges, 12 % de l’emploi et 16 % du stock de capital. Sur la base de ses propres calculs, l’OCDE a dégagé en 2013 des résultats similaires pour la Belgique (9 % des entreprises, 14 % de l’emploi et 14 % du capital); ceux-ci sont cependant largement supérieurs à ceux observés pour la France (2 % des entreprises, 5 % de l’emploi et 6 % du capital) ou pour les pays nordiques (3 % des entreprises, 6 % de l’emploi et 9 % du capital).

TABEAU 18 UNE FRACTION NON NÉGLIGEABLE DES RESSOURCES DISPONIBLES SONT ACCAPARÉES PAR DES FIRMES ZOMBIES⁽¹⁾
(pourcentages du total, par catégorie)

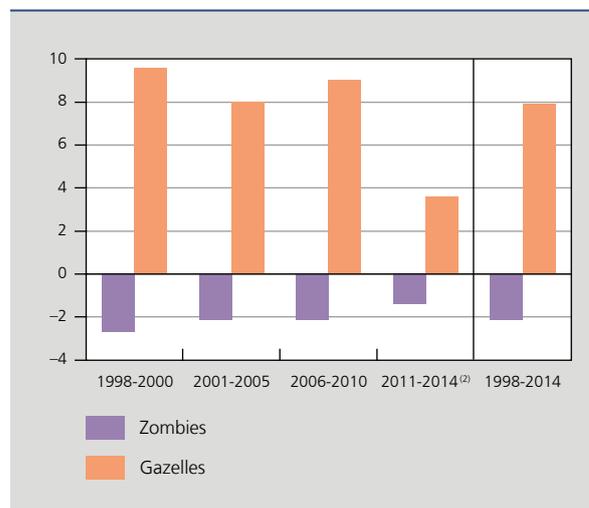
	Nombre d’entreprises	Part dans l’emploi	Part dans le capital
2000	8,3	11,5	17,4
2005	9,6	11,4	14,7
2010	10,7	12,2	16,2
2014	10,0	11,9	15,8

Source: BNB.

(1) Pour une année donnée, une entreprise privée est considérée comme zombie si elle existe depuis au moins dix ans et affiche un rapport du bénéfice d’exploitation aux charges financières inférieur à l’unité durant les trois dernières années.

GRAPHIQUE 72 LES GAZELLES CONTRIBUENT POSITIVEMENT À LA CROISSANCE AGRÉGÉE DE LA PRODUCTIVITÉ, ALORS QUE LES FIRMES ZOMBIES⁽¹⁾ PÈSENT SUR CELLE-CI

(écarts de croissance de la productivité apparente du travail par rapport aux autres entreprises, points de pourcentage)



Source: BNB.

- (1) Pour une année donnée, une entreprise privée est considérée comme zombie si elle existe depuis au moins dix ans et affiche un rapport du bénéfice d’exploitation aux charges financières inférieur à l’unité durant les trois dernières années. Une gazelle est une nouvelle entreprise qui, au cours de ses cinq premières années d’activité, a enregistré une croissance annuelle moyenne de ses effectifs ou de son chiffre d’affaires d’au moins 20 % durant au minimum trois années consécutives.
- (2) Pour la période 2011-2014, seules les gazelles créées jusqu’en 2009 sont prises en compte, les données nécessaires à l’identification de celles fondées après 2009 n’étant pas disponibles. Cela peut expliquer le moindre avantage de croissance des gazelles par rapport aux autres entreprises durant cette période.

S’il est normal pour une entreprise de traverser des épisodes transitoires de pertes d’exploitation, surtout lors d’une phase de creux conjoncturel, il est plus inquiétant de constater que ces firmes zombies peuvent rester dans cet état durant de longues périodes. En effet, 33 % des entreprises devenues zombies pour la première fois au cours de la période allant de 1998 à 2009 l’étaient encore cinq ans plus tard, sans jamais être sorties durablement de ce statut. Cela signifie que, en huit ans, 33 % des entreprises zombies réalisent un profit opérationnel insuffisant pour couvrir leurs charges financières, et ce quasiment chaque année. Leur maintien en activité peut certes être considéré comme souhaitable à court terme, mais il a de nombreuses conséquences négatives à long terme, surtout si ces firmes ne sont pas suffisamment incitées à se restructurer. En effet, lorsqu’elles survivent, elles ne semblent pas capables de combler leur retard technologique par de nouveaux investissements et enregistrent en moyenne une aggravation de leur handicap. Leur maintien en activité ou leur incapacité de se restructurer efficacement affectent l’économie dans son ensemble en freinant la croissance des entreprises plus efficaces, et donc la croissance agrégée de la productivité.

Cette situation ne va pas sans conséquences négatives sur l'employabilité des travailleurs de ces entreprises. En effet, le décrochage technologique dont souffrent les firmes zombies peut se traduire par une déqualification de leurs travailleurs, ceux-ci n'étant plus suffisamment formés ou confrontés aux nouvelles technologies. Cela réduit non seulement leurs possibilités de transition vers d'autres emplois, mais aussi leurs chances de retrouver un emploi en cas de fermeture de leur entreprise. Dans un cas extrême, qui n'est actuellement pas de mise en Belgique, la survie et l'augmentation du nombre de firmes zombies pourraient avoir des répercussions sur la stabilité du système financier si certaines institutions financières se retrouvaient surexposées à ce type d'entreprises.

Stimuler la création d'entreprises passe aussi par la suppression des barrières à la sortie

L'arrivée continue de nouveaux entrants combinée à la sortie des entreprises les moins productives sont deux éléments essentiels à un accroissement de la productivité par une meilleure allocation des ressources disponibles dans l'économie.

Si, pour la plupart des déterminants classiques de l'entrepreneuriat (barrières administratives, accès au financement, barrières à l'entrée, etc.), les performances de la Belgique sont généralement supérieures à la moyenne de

l'UE15, on y observe un important déficit de culture entrepreneuriale. La peur de l'échec, l'aversion pour le risque et la valorisation insuffisante du statut de l'entrepreneur dans la société sont autant de facteurs qui semblent limiter la création d'entreprises en Belgique⁽¹⁾. Il s'avère dès lors crucial de promouvoir l'entrepreneuriat comme un choix de carrière intéressant sur les plans tant individuel que collectif.

La plus forte stigmatisation de l'échec en Belgique est à mettre en relation avec le fait que les coûts pour l'entrepreneur défaillant y sont parmi les plus élevés de l'UE15. Bien que la réglementation en matière de liquidation d'entreprises poursuive d'autres objectifs légitimes, comme la lutte contre certains comportements frauduleux, des procédures de liquidation trop contraignantes peuvent en effet décourager le développement de nouveaux projets, a fortiori s'il s'agit de projets très innovants à l'issue incertaine. La diminution des coûts liés à un éventuel échec contribuerait dès lors à stimuler la création d'entreprises dans notre pays. De plus, ce surcroît de concurrence envers les entreprises établies n'entraînerait pas nécessairement plus de sorties de leur part, mais il pourrait par contre les inciter à innover davantage et à réduire leur éventuel handicap technologique, améliorant d'autant plus la productivité agrégée.

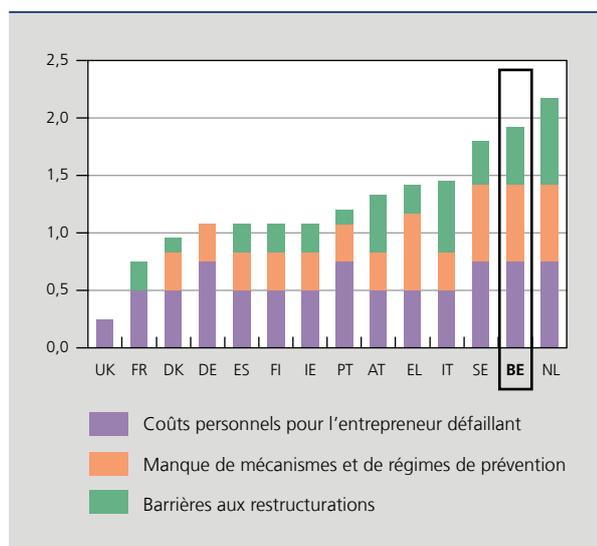
Des mesures ont été prises afin de stimuler la culture entrepreneuriale, notamment en matière d'éducation. Les effets favorables de ces dernières ne pourront cependant s'observer qu'à plus long terme. Au niveau fédéral, un cadre juridique définissant le statut d'étudiant-entrepreneur existe depuis le 1^{er} janvier 2017. En Wallonie, l'entrepreneuriat est l'un des quatre axes du « Plan PME ». Le programme « Générations entrepreneurs 2015-2020 » a été adopté dans ce cadre ; il prévoit une série d'actions destinées à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. Ce genre d'initiatives existe également en Flandre. En effet, dans la continuité d'actions antérieures, la Région flamande a lancé un plan d'éducation sur la période 2015-2019 dont l'objectif est d'encourager l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise et d'ainsi activer le potentiel entrepreneurial parmi les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Adapter le cadre réglementaire pour faciliter le développement des projets à haut potentiel de croissance et la diffusion des nouvelles idées

Outre une éventuelle réforme de la législation relative aux liquidations d'entreprises, d'autres réformes du cadre

GRAPHIQUE 73 UNE RÉGLEMENTATION DES MISES EN LIQUIDATION PARMIS LES PLUS SÉVÈRES DE L'UE15 EN 2016

(indice synthétique de réglementation; une valeur plus élevée indique une réglementation plus stricte)

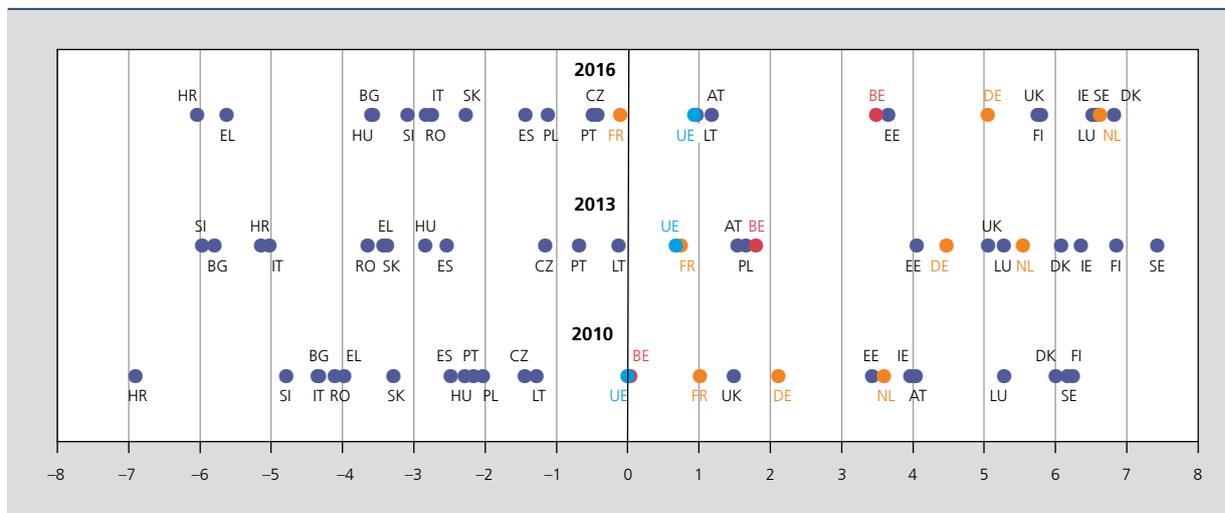


Source : OCDE.

(1) Cf. De Mulder J. et H. Godefroid (2016), « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique? », BNB, *Revue économique*, septembre, 69-87.

GRAPHIQUE 74 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ÉVOLUE FAVORABLEMENT DEPUIS 2010

(indice synthétique de réglementation; une valeur plus élevée indique une situation plus propice au développement de l'activité économique)



Sources: IMD, WEF, BNB.

réglementaire peuvent contribuer, par un meilleur fonctionnement des marchés de produits, à une meilleure allocation des ressources en faveur des entreprises les plus efficaces. Un cadre réglementaire inutilement contraignant, au-delà des objectifs qu'il vise, constitue un frein à l'allocation optimale des ressources car il offre aux firmes établies inefficaces une trop grande protection contre la concurrence d'entrants potentiels.

On peut observer depuis 2010 la mise en place en Belgique d'une série de réformes visant à améliorer le fonctionnement de ces marchés. Ces dernières années, le cadre réglementaire belge est devenu moins strict qu'en moyenne en Europe. En particulier, les indicateurs mesurant les niveaux de la bureaucratie, des contraintes administratives et de la flexibilité de la réglementation, qui étaient à des niveaux très bas par rapport aux autres pays

européens, sont en nette hausse. Cependant, des progrès sont encore possibles dans ces dimensions par rapport aux pays affichant les meilleures performances de l'UE.

Ainsi, les faibles gains de productivité engrangés dans la branche de services peuvent en partie être imputés à des problèmes de fonctionnement du marché liés à une réglementation encore inadéquate. Par rapport à nos pays voisins et à la moyenne de l'UE, les indicateurs de fonctionnement des marchés publiés par l'OCDE révèlent que la réglementation dans les services juridiques et comptables ainsi que dans les télécoms est relativement plus stricte en Belgique. Si certaines mesures prises en 2017, comme l'introduction de la procédure « Easy switch », qui permet au consommateur de changer facilement d'opérateur de télécom, devraient améliorer le fonctionnement de ce marché, d'autres secteurs de services pourraient bénéficier de réformes structurelles.

TABLEAU 19 UNE RÉGLEMENTATION DE CERTAINES BRANCHES DE SERVICES PLUS STRICTE EN BELGIQUE

(échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif, 2013)

	BE	FR	NL	DE	UE
Services comptables	3,2	2,9	2,1	2,6	2,3
Services juridiques	4,3	3,2	2,8	3,6	3,4
Télécommunications	1,6	1,0	0,5	1,1	0,9

Source: OCDE.

Plus généralement, la réglementation belge est telle que l'économie est extrêmement ouverte aux échanges internationaux. De plus, il appert qu'elle offre un cadre globalement favorable aux investissements et à l'implantation d'entreprises multinationales, vecteurs essentiels de la diffusion d'innovations technologiques. À l'opposé, certains aspects de la réglementation peuvent encore être améliorés afin de tirer profit des mutations de l'économie, et notamment de la révolution numérique. Par exemple, l'adaptation tardive du cadre légal régissant le travail de nuit a largement freiné le développement de l'e-commerce en Belgique par rapport aux pays voisins.

Faciliter l'accès au capital à risque pour les (jeunes) entreprises à forte croissance

Outre des entraves culturelles ou réglementaires, des problèmes d'accès au financement pourraient également être de nature à limiter la création d'entreprises ou à restreindre leur croissance au cours de leurs premières années d'activité. D'un point de vue macroéconomique, il est important que les firmes au plus haut potentiel de croissance puissent trouver facilement les sources de financement nécessaires à leur création et à leur développement. Or, au niveau de la structure de financement des jeunes entreprises à forte croissance, on constate que la part des capitaux propres dans le total du passif de leur bilan est relativement réduite et qu'elles auraient davantage recours à l'endettement à court terme pour financer leur développement.

Si on ne peut en conclure que la base de financement des gazelles est plus fragile, force est de constater que les jeunes entreprises à forte croissance semblent éprouver des difficultés à attirer du capital à risque. Or, leur profil de risque est par nature plus marqué que celui des autres jeunes entreprises. De plus, elles ont tendance à investir davantage en actifs intangibles moins facilement collatéralisables. Ces caractéristiques constituent un frein au financement par emprunt bancaire, qui, du reste, est aussi une solution moins appropriée que celui par venture capital. L'élargissement récent du tax shelter fédéral aux PME en croissance et le cadre fiscal favorable au crowdfunding sont des signaux positifs adressés aux entreprises innovantes et à fort potentiel de croissance. En améliorant leur accès au marché des capitaux, ces

outils devraient permettre de mieux mettre le mode de financement des jeunes entreprises innovantes en adéquation avec leur profil de risque.

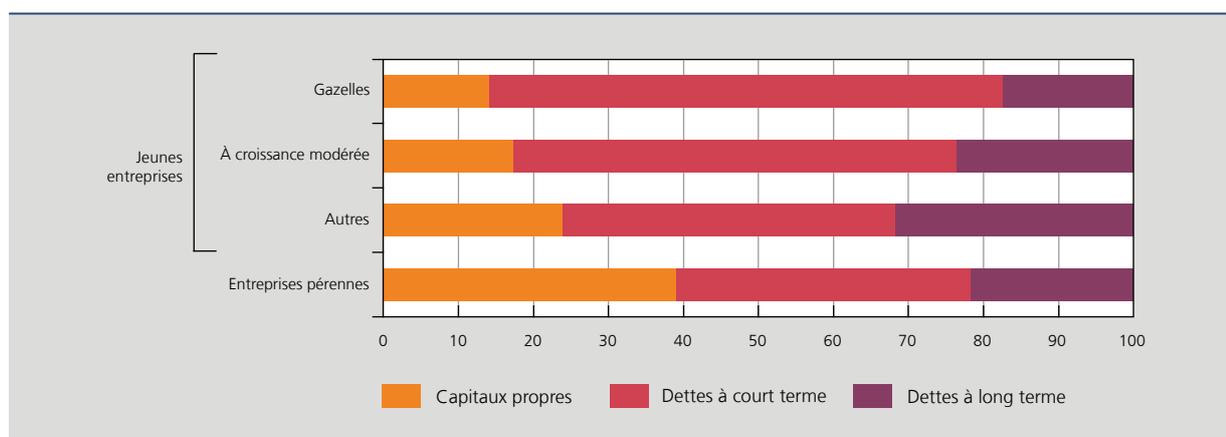
Stimuler l'innovation et la diffusion technologique pour réduire l'écart technologique avec la frontière d'efficience

Complémentaire à la dynamique de créations d'entreprises, l'innovation permet aux nouvelles firmes et à celles déjà présentes sur le marché de se différencier de leurs concurrents et de se rapprocher de la frontière technologique, voire de la repousser, en augmentant l'efficacité du processus de production. Le développement de nouveaux produits procure également un avantage comparatif aux firmes innovantes, qui peuvent dès lors plus aisément se tourner vers de nouveaux marchés. Ces différents canaux contribuent aussi à l'accroissement de la productivité.

Terreau nécessaire à l'innovation, les dépenses de R&D sont en constante progression depuis plusieurs années en Belgique, où elles représentaient 2,5 % du PIB en 2016. C'est un pourcentage plus élevé qu'en moyenne dans l'UE15 (2 %), mais encore en deçà de l'objectif de 3 % du PIB fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Il s'avère cependant qu'en Belgique, la majorité de ces dépenses sont le fait du secteur privé, et plus particulièrement de grandes entreprises, souvent filiales de multinationales, et qu'elles se concentrent dans un nombre limité de branches d'activité, à savoir principalement la chimie et la pharmacie.

GRAPHIQUE 75 STRUCTURE DE FINANCEMENT DES JEUNES ENTREPRISES⁽¹⁾

(pourcentages du total du passif, entreprises autonomes créées entre 1995 et 2009, situation après cinq années d'exploitation)

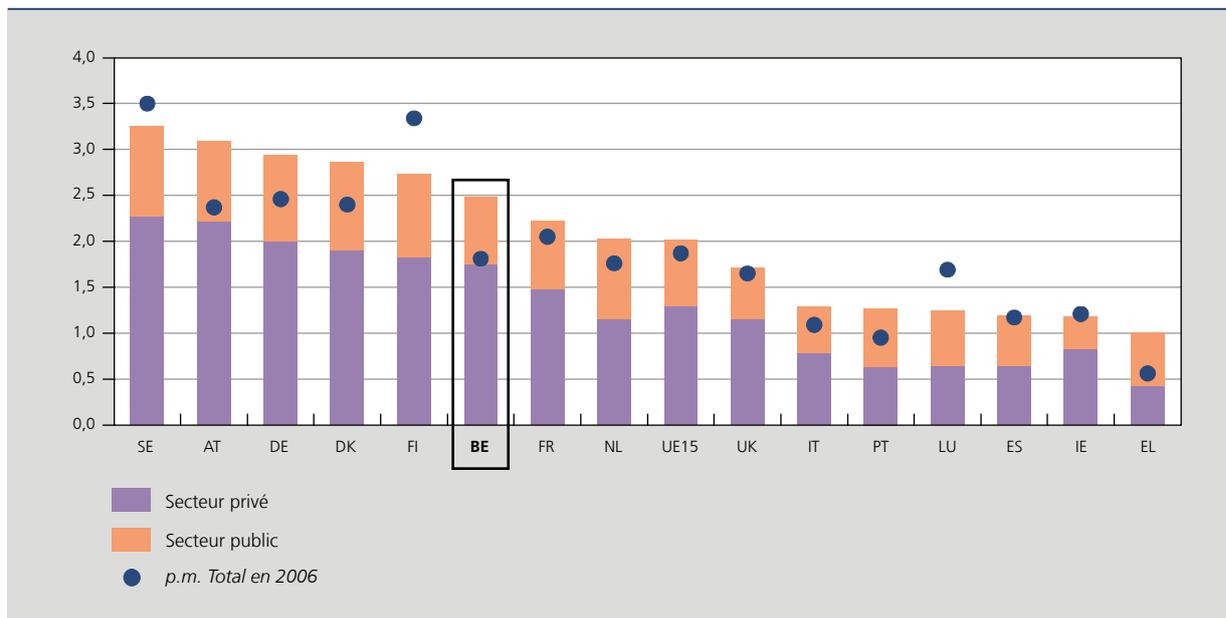


Source : BNB.

(1) Une jeune entreprise est considérée comme une gazelle si elle est âgée de cinq ans et affiche un taux de croissance annuel moyen de son chiffre d'affaires ou de ses effectifs supérieur à 20 % pendant au moins trois ans. Si cette croissance se situe entre 10 et 20 %, la jeune entreprise sera alors considérée comme à croissance modérée. Les entreprises pérennes regroupent l'ensemble des entreprises âgées d'au moins dix ans.

GRAPHIQUE 76 LES DÉPENSES DE R&D SONT SUPÉRIEURES À LA MOYENNE DE L'UE15

(pourcentages du PIB, 2016)



Source : Eurostat

Afin de stimuler encore les efforts d'innovation dans l'ensemble de l'économie, une réforme du système de déductibilité portant sur les revenus générés par l'innovation a été adoptée en 2017, avec pour objectif d'élargir la déductibilité aux dépenses en logiciels informatiques protégés par le droit d'auteur. Liée à la conduite effective de ces activités sur le territoire national, cette mesure devrait contribuer à encourager les entreprises étrangères implantées en Belgique à y poursuivre leurs efforts d'innovation, mais elle pourrait également inciter des entreprises domestiques, en particulier des PME ou des entreprises souffrant d'un handicap technologique, à effectuer ce type d'investissements.

Ce cadre fiscal favorable à l'innovation, combiné à d'autres atouts de l'économie belge en matière d'innovation – systèmes de recherche attractifs, investissements élevés des entreprises et collaboration accrue des entreprises entre elles et avec les pouvoirs publics –, fait que la Belgique se classe parmi le groupe des pays de l'UE qualifiés de « strong innovators » par la CE depuis 2010, derrière les pays nordiques, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Investir dans des infrastructures de transport et de communication...

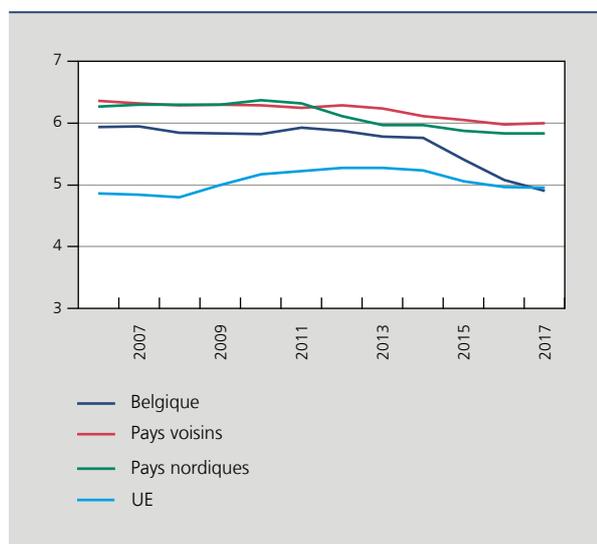
L'organisation du réseau de production domestique n'est pas non plus immunisée contre les effets de la faible réallocation des ressources entre les entreprises observée

ces dernières années. On constate en effet un relatif cloisonnement des échanges entre les entreprises à un niveau local, ce qui accentue leur dépendance, surtout celle des PME, vis-à-vis de quelques grands acteurs locaux. Cette fragmentation de l'économie belge entraîne une polarisation accrue entre les zones en expansion, caractérisées par un tissu économique dense et propice à la création d'entreprises, et les zones en déclin, dans lesquelles les nouvelles entreprises croissent difficilement en raison d'un tissu économique plus clairsemé.

Afin de réduire cette fragmentation, il convient de mener des politiques facilitant les flux internes de biens, de services et de personnes. Cela passe naturellement par des investissements en infrastructures de transport s'inscrivant dans la nécessaire transition vers une économie moins carbonée car, ces dernières années, certains maillons des réseaux de transport se sont détériorés. Selon les données d'enquêtes du Forum économique mondial, la qualité générale de nos infrastructures, évaluée sur une échelle de 0 à 7, est retombée de 5,8 en 2014 à 4,9 en 2017. Ces valeurs sont en ligne avec la moyenne de l'UE, mais nettement en deçà de celles affichées par nos pays voisins. Cette dégradation, qui n'est pas sans effet sur l'attractivité de la Belgique en matière d'investissements directs étrangers, pourrait à terme avoir des conséquences négatives sur la diffusion des innovations technologiques dans notre pays.

GRAPHIQUE 77 LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES S'EST DÉGRADÉE CES DERNIÈRES ANNÉES

(indicateur de qualité des infrastructures, échelle de 0 à 7)



Source : WEF.

D'autres freins à la mobilité et aux échanges intérieurs doivent également être limités. Ainsi par exemple, des politiques visant à accroître la connaissance de la deuxième langue nationale permettent aux entreprises et aux travailleurs de participer activement aux marchés du travail ou des biens et des services dans les différentes communautés et régions du pays.

La révolution numérique permet également aux entreprises et aux travailleurs de s'affranchir plus aisément des barrières de distance grâce à un accès dématérialisé du consommateur ou du client professionnel aux produits et aux services proposés par les entreprises. En Belgique en 2016, 24 % des entreprises ont réalisé au moins 1 % de leur chiffre d'affaires en ligne. Bien que ce pourcentage soit plus élevé qu'en moyenne dans l'UE (18 %), il reste important d'inciter les PME à s'engager plus massivement dans ce processus en garantissant un accès facile à des infrastructures numériques de qualité. Par ailleurs, la digitalisation de l'économie et les nouvelles formes de travail à distance qu'elle permet pourraient également résoudre partiellement certains problèmes de mobilité.

... et dans la transition énergétique et environnementale

Outre la qualité des infrastructures de transport, l'accès à l'énergie à des conditions de prix concurrentielles et sans risque de rupture d'approvisionnement constitue

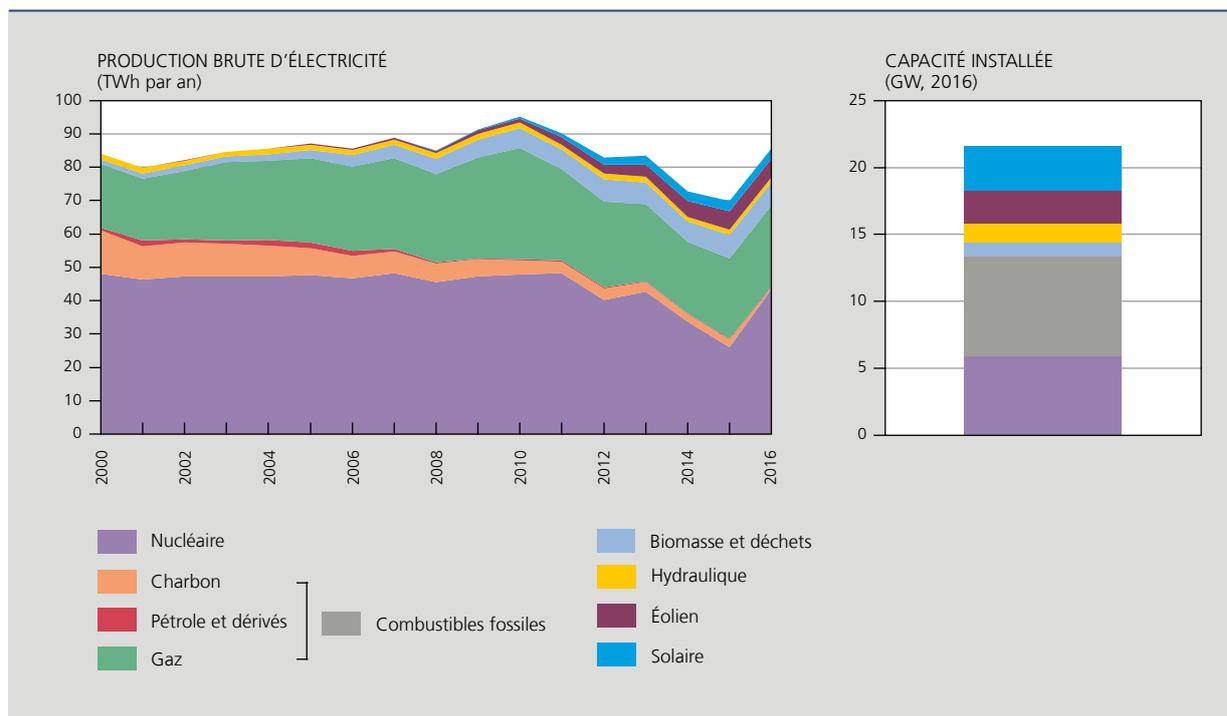
un impératif supplémentaire au bon fonctionnement de l'économie. Il pèse également lourdement dans la décision d'un investisseur, qu'il soit national ou étranger, de localiser son activité en Belgique, de même que, plus généralement, il représente un élément important du processus d'allocation des ressources. Il convient donc d'éviter que les investisseurs ne commencent à croire que la continuité de l'approvisionnement énergétique, et en particulier électrique, ne serait pas suffisamment garantie en Belgique. Or, selon le Forum économique mondial, même si le système électrique belge est perçu comme très fiable en termes de coupures de courant et de stabilité de la tension, avec un score de 6,2 sur 7 en 2016, ce qui le plaçait en 23^e position sur 138 pays, cette perception s'est régulièrement détériorée ces dernières années (la Belgique se classait 13^e en 2009-2010, avec un score de 6,7).

Le système belge de production d'électricité repose largement sur des unités au gaz et nucléaires, même si la contribution des productions solaire et éolienne va croissant. Quelle que soit l'orientation retenue par les autorités pour le futur mix de production actuellement en discussion, une adaptation et une modernisation du parc s'imposent à un horizon de moins de dix ans, de manière à limiter les conséquences en termes d'émissions de CO₂ et de coûts, tout en disposant d'une capacité de production domestique suffisante.

Si la capacité de production domestique est insuffisante pour satisfaire la demande d'électricité future, les importations d'électricité devront inévitablement augmenter. Depuis 2000, les importations nettes représentent en moyenne environ 9 % de la consommation. Cela nécessite bien entendu des capacités d'interconnexion suffisantes avec les pays voisins. Cependant, une dépendance structurelle trop marquée vis-à-vis des importations comporte également son lot de risques. Si l'offre totale venait ponctuellement à être trop faible pour satisfaire la demande, par exemple en cas de perturbation imprévue de la production ou à des moments de pic de consommation, le prix d'achat pourrait sensiblement grimper en cas de pénurie sur le marché européen de l'électricité. Une trop forte dépendance vis-à-vis des fournitures extérieures pourrait également fragiliser la sécurité d'approvisionnement de la Belgique, celle-ci étant de facto tributaire des programmes de fermeture d'unités de production prévus dans les pays voisins et de la disponibilité des réseaux à l'étranger.

Indépendamment des interconnexions avec les pays voisins, le réseau domestique doit également être adapté, le renforcement de la production d'électricité

GRAPHIQUE 78 LE PARC DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE BELGE DOIT ÊTRE ADAPTÉ



Sources : Eurostat, SPF Économie.

à partir d'énergies renouvelables et la recherche d'une plus grande efficacité du côté de la demande nécessitant un système plus décentralisé que ne le sont les réseaux de distribution actuels, de manière à permettre une gestion intelligente de l'offre et de la demande d'électricité.

La garantie de la sécurité d'approvisionnement énergétique impliquera donc d'importants investissements au cours des prochaines années, aux niveaux tant des capacités de production que des réseaux. Compte tenu du délai requis entre la décision d'investir dans le secteur énergétique et l'injection du premier kWh sur le réseau, il convient de prendre les mesures nécessaires à la mise en place des conditions de marché et réglementaires assurant une phase de transition non disruptive. Les pouvoirs publics doivent donc à la fois développer une vision cohérente à long terme, en définissant rapidement le futur mix de production, et établir un cadre réglementaire stable et crédible, sur la base duquel les investisseurs pourront rapidement opérer les choix qui s'imposent.

Parallèlement à l'adaptation du secteur énergétique, les entreprises dans leur ensemble doivent, au même titre que les particuliers, être incitées à réduire leur

consommation d'énergie, au travers de signaux de prix de l'énergie corrects intégrant (en partie) les externalités environnementales qui y sont associées, tout en permettant aux entreprises belges de rester compétitives vis-à-vis de leurs principaux concurrents. Or, compétitivité et contraintes environnementales étant souvent perçues comme contradictoires à court terme, la transition écologique peut s'avérer coûteuse pour les entreprises. Cependant, celle-ci constitue également une opportunité de développement économique; les entreprises doivent s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales en procédant à des investissements précoces dans la conception ou l'adoption de technologies innovantes.

Afin de faciliter le financement de cette transition énergétique et, plus largement, écologique de notre économie, la mise en place de produits financiers verts pourra s'avérer un atout en permettant de mobiliser l'épargne des ménages et des investisseurs à des fins de développement économique durable.

Encadré 8 – Le financement par obligations vertes : un marché en plein essor

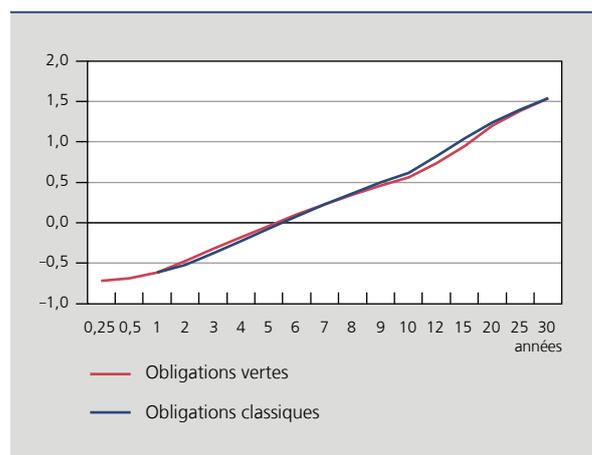
Les investissements conséquents qu'exige la mise en œuvre de la transition énergétique créent une demande de financement adapté, qui soit lui aussi « vert »⁽¹⁾. Le marché des produits financiers de ce type connaît dès lors un essor rapide, en particulier celui des obligations vertes, qui rencontre le besoin de financement des entreprises et des pouvoirs publics, ainsi que la demande des investisseurs pour des produits de placement à caractère durable.

Ce marché est apparu en 2007-2008, lorsque des banques multilatérales de développement, telles que la Banque européenne d'investissement ou la Banque mondiale, ont lancé leurs premières émissions, répondant ainsi à la demande de quelques investisseurs institutionnels intéressés par les questions environnementales. Les émetteurs du secteur privé, principalement les sociétés non financières et les banques commerciales, l'ont rejoint en 2013-2014, en s'appuyant sur le lancement des principes pour les obligations vertes (Green Bond Principles). Ceux-ci définissent un cadre de référence pour ce type d'instruments, qui, bien qu'il soit non contraignant, est reconnu par les acteurs du secteur. Depuis 2013, les émissions d'obligations vertes labellisées ont fortement progressé, soutenues par la demande pour ce produit financier, qui a explosé à la suite de la diversification des portefeuilles des fonds de pension et des compagnies d'assurances. Récemment, certains émetteurs souverains de la zone euro se sont également tournés vers les obligations vertes. Après la France, au début de 2017, la Belgique devrait être le deuxième pays à émettre des « green OLO », soit des obligations linéaires vertes à long terme, au début de 2018.

En 2017, des obligations vertes ont été émises au niveau mondial pour plus de 150 milliards de dollars (soit près de quinze fois le niveau de 2013). Les plus gros émetteurs étaient des sociétés non financières, des banques commerciales et des banques de développement. Les émissions des collectivités locales et des municipalités en ont également représenté une part significative et croissante. Ces obligations ont essentiellement financé des projets dans les secteurs des énergies renouvelables, de la construction (projets immobiliers bas carbone), de la gestion durable des ressources en eau et des transports à faibles émissions de carbone.

COURBE DE RENDEMENT D'OBLIGATIONS CLASSIQUES ET VERTES ÉMISES PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ET PAR LA BANQUE NORDIQUE D'INVESTISSEMENT

(pourcentages, janvier 2018)



Source : Thomson Reuters.

(1) Pour plus de détails, cf. Ben Hadj S., J. De Mulder et M.-D. Zachary (2017), « Financements durables et verts : exploration de nouveaux marchés », BNB, *Revue économique*, septembre, 7-26.

S'agissant de leurs caractéristiques financières, les conditions des obligations vertes semblent identiques à celles des obligations classiques en termes de qualité du crédit, de rendement et de prix d'émission. Les données disponibles indiquent que, pour un même émetteur, le profil de crédit d'une obligation verte est similaire à celui d'une obligation classique, à savoir une obligation remboursée in fine au pair et assortie d'un taux fixe payé via un coupon annuel.

Par rapport à des titres classiques, les obligations vertes offrent certains avantages. Étant souvent associées à un reporting rigoureux, elles garantissent un lien direct avec des projets identifiables, sans abandon de rendement ou de liquidité. En raison de l'impératif de transparence associé aux instruments de financement labellisés «verts», elles procurent un élargissement de l'information disponible sur l'actif sous-jacent ainsi que sur la stratégie de l'entreprise émettrice. Les investisseurs peuvent dès lors diversifier leurs portefeuilles en acquérant des actifs qui ne menacent pas de se muer en actifs ensablés (c'est-à-dire en actifs dévalués à la suite de changements substantiels et brutaux de la législation, de contraintes environnementales ou de ruptures technologiques). Pour leur part, les émetteurs peuvent choisir de privilégier ces instruments de financement afin de diversifier leur base d'investisseurs, et en particulier d'attirer ceux qui sont attachés à des placements durables et à long terme. Par ailleurs, l'émission d'obligations vertes permet à l'entreprise de valoriser sa stratégie de développement durable et d'asseoir sa réputation dans ce domaine.

Les obligations vertes génèrent toutefois également des coûts supplémentaires comparativement aux émissions obligataires classiques. Pour l'émetteur, ces coûts sont liés à la nécessité de labelliser les titres, ainsi qu'à l'exigence de reporting; pour l'investisseur, ils incluent entre autres le temps consacré à l'analyse de ce type d'obligations. En outre, le marché est aussi entaché de risques de crédit spécifiques⁽¹⁾, notamment au vu du caractère novateur des activités visées et du caractère de long terme des investissements financés, et de risques de réputation. En effet, l'absence d'une norme juridique internationale définissant ce qui est considéré comme éligible ou non à des financements labellisés «obligations vertes» pose la question de la confiance à accorder aux informations transmises quant au suivi et à l'évaluation de ces instruments financiers.

(1) Cf. également la section B.8. de la partie «Réglementation et contrôle prudentiels» du présent Rapport.

5.3 Un marché du travail en mutation

Les mutations du marché du travail se marquent dans le profil des nouveaux engagés

Les tendances structurelles qui déterminent de plus en plus le fonctionnement de l'économie, telles les mutations technologiques ou l'internationalisation des chaînes de production, affectent également le marché du travail. Le besoin continu de régénération du tissu des entreprises et d'adaptation aux conditions conjoncturelles conduit en effet à des changements dans les conditions d'emploi, tant sur le plan des qualifications requises que, potentiellement, sur celui des formes de travail. À ces développements s'ajoutent des modifications dans les aspirations des individus quant à la place qu'occupe l'emploi dans leur vie personnelle. Par ailleurs, la participation au marché du travail et l'exercice d'une activité professionnelle constituent des facteurs cruciaux à la fois pour soutenir le

potentiel de croissance de l'économie, en particulier dans le contexte du vieillissement démographique, et pour promouvoir l'inclusion des personnes dans la société.

Ces évolutions ne se reflètent que graduellement dans les statistiques agrégées du marché du travail. Elles sont plus visibles à la marge, pour les nouveaux engagés.

En Belgique, selon les enquêtes sur les forces de travail, l'ensemble des personnes nouvellement engagées, c'est-à-dire celles qui étaient soit au chômage, soit inactives, soit occupées auprès d'un autre employeur un an auparavant, représentaient 14 % de l'emploi total en 2016. Ce pourcentage est similaire à celui observé en France (15 %), mais plus réduit qu'aux Pays-Bas (24 %) et qu'en Allemagne (29 %). À l'aune de cet indicateur, le marché du travail belge se révèle plus rigide que celui des pays voisins. Ces rigidités peuvent s'expliquer par des facteurs inhérents au fonctionnement du marché du travail,

TABLEAU 20 ANALYSE DE L'EMPLOI EN COMPARAISON INTERNATIONALE

(pourcentages du total correspondant, population âgée de 15 à 64 ans)

	Total des emplois	Nouveaux engagés ⁽¹⁾					
	BE	BE		DE	FR	NL	
	2016	2016	2011	2006	2016		
Situation l'année précédente							
Autre employeur		53	54	54			
Au chômage		17	17	17			
Aux études		18	18	18			
Autre forme d'inactivité		12	12	12			
Contrat de travail							
CDI	91	59	62	65	71	42	38
CDD	9	41	38	35	29	58	62
dont: Moins d'un mois	26	29	29	25	0	18	1
Niveau d'éducation							
Hautement éduqué	44	38	34	34	26	37	27
Moyennement éduqué	40	42	42	40	55	47	42
Faiblement éduqué	16	20	24	26	18	16	30
Âge							
15-24 ans	7	27	29	30	20	29	50
25-54 ans	79	68	68	67	68	67	46
55-64 ans	14	5	4	3	13	4	4
Total		14	14	14	29	15	24

Source : CE.

(1) Personnes en emploi au cours de l'année et qui étaient soit au chômage ou inactives un an auparavant, soit en emploi un an auparavant mais ont changé d'employeur durant l'année écoulée.

comme un haut taux de remplacement en cas de chômage, une importante protection de l'emploi, surtout en cas de licenciement collectif, l'existence d'un salaire minimum relativement élevé pour les plus faiblement qualifiés, ou encore une forte pression fiscale et parafiscale sur les salaires. Bien qu'elles aient récemment été en partie limitées par les réformes mises en place par le gouvernement, ces rigidités pourraient restreindre les possibilités d'une allocation efficace des travailleurs, et donc empêcher des gains de productivité supérieurs. Il convient donc de trouver un bon équilibre entre la protection des travailleurs et le degré de flexibilité qui sous-tend un fonctionnement fluide de l'économie.

Parmi les nouveaux engagés, plus d'un travailleur sur deux avait changé d'employeur, un sur cinq était au chômage un an auparavant, un sur cinq également venait de terminer ses études, tandis que les personnes restantes étaient inactives l'année précédente (au foyer, en incapacité de travail, en pension ou en prépension).

Dans ce groupe, on dénombre non seulement une plus grande proportion de hautement éduqués que dans les pays voisins, mais aussi, à l'exception des Pays-Bas, une plus large part de faiblement éduqués. En Belgique, les moyennement éduqués sont donc relativement moins représentés parmi les nouveaux engagés. S'agissant des hautement éduqués, ce phénomène s'est renforcé au fil du temps, puisque ceux-ci sont passés de 34 à 38 % des nouveaux engagés entre 2006 et 2016. En revanche, les faiblement éduqués sont moins nombreux dans le flux des nouveaux emplois que dans le passé. On peut par ailleurs observer que leur part au sein des nouveaux engagés reste plus élevée que dans l'emploi total, ce qui reflète une plus grande rotation au sein de ce groupe.

En termes d'âge, la Belgique compte proportionnellement moins de travailleurs âgés de plus de 55 ans dans l'emploi total. Au niveau des nouveaux engagés, par contre, le pays se situe très légèrement devant la France et les Pays-Bas, et cette participation, certes encore modérée, est en hausse.

Le marché du travail belge se caractérise également par une faible quantité de travailleurs sous contrat à durée déterminée (CDD) comparativement aux autres pays. Ce facteur contribue à la relativement moindre proportion de personnes nouvellement engagées en Belgique. Toutefois, la part des CDD dans les nouveaux engagements augmente (41 % en 2016, contre 35 % en 2006). La forme la plus fréquente est celle des contrats de très courte durée (moins d'un mois), qui constituent une spécificité de la Belgique.

Un marché du travail en voie de polarisation

Les grands bouleversements technologiques, qui stimulent la demande de travail hautement qualifié, ont progressivement contribué à la polarisation du marché du travail. La structure de l'emploi par niveau de qualification requis a ainsi fortement évolué. En Belgique, la proportion d'emplois hautement qualifiés a augmenté, tout comme celle des postes peu qualifiés, tandis que la part des emplois moyennement qualifiés s'est réduite. Comparativement à d'autres pays européens, l'ampleur de ce phénomène est encore limitée, et les postes exigeant des qualifications moyennes représentent toujours plus de 40 % de l'emploi total. Dans nombre d'autres pays de l'UE15, la part des emplois faiblement qualifiés a diminué. Leur hausse en Belgique est notamment à mettre en lien avec le succès du système des titres-services. Depuis sa mise en place en 2004, ce sont pas moins de 130 000 postes qui ont été créés sous ce dispositif.

La question de la polarisation du marché du travail s'appuie sur l'analyse de l'emploi selon le niveau de qualification requis pour une fonction donnée. L'emploi peut également être décomposé selon le niveau d'éducation des travailleurs qui occupent ces postes. Si la polarisation induit une pression plus lourde sur les postes moyennement qualifiés, c'est toutefois la proportion de personnes peu éduquées au sein de l'emploi total qui s'est réduite au cours de la décennie. Les fonctions requérant des compétences faibles ou moyennes sont de plus en plus souvent exercées par des personnes moyennement éduquées. Pour les postes hautement qualifiés, la part des personnes hautement éduquées a très nettement augmenté en dix ans, au détriment des travailleurs moyennement et, dans une moindre mesure, faiblement éduqués, qui pouvaient davantage y accéder dans le passé grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise au cours de leur carrière.

De manière générale, les évolutions parfois divergentes entre le type de qualification requis pour exercer un emploi et celui qui correspond aux personnes influent sur les inadéquations entre l'offre et la demande de travail. Si le dynamisme des créations d'emplois en 2016 et en 2017 a tendu à renforcer les tensions sur le marché du travail, les

GRAPHIQUE 79 POLARISATION DE L'EMPLOI

(évolution de l'emploi selon le niveau de qualification requis par la profession⁽¹⁾, variation en points de pourcentage entre 2006 et 2016)



Source : Eurostat.

(1) Professions faiblement qualifiées (aides ménagères, manœuvres, etc.), moyennement qualifiées (employés de type administratif, métiers qualifiés de l'industrie, etc.) ou hautement qualifiées (directeurs, cadres, professions intellectuelles et scientifiques, etc.), sur la base de la classification internationale type des professions (CITP).

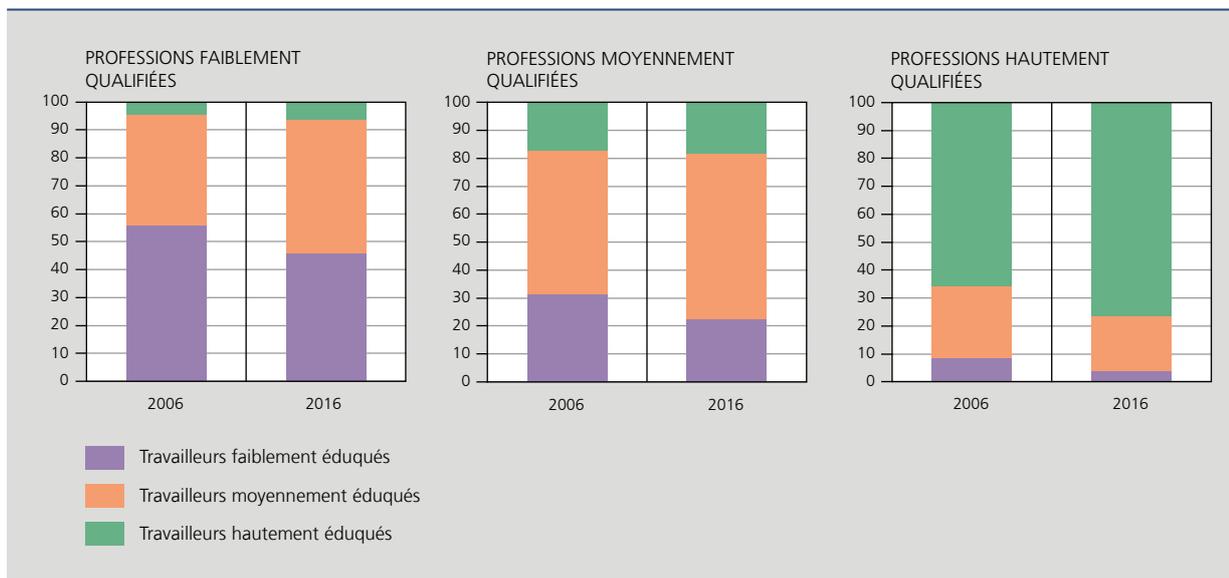
difficultés d'appariement résultent plutôt d'un problème structurel d'inadéquation entre le niveau d'éducation de la réserve de main-d'œuvre, des chômeurs notamment, et les compétences demandées par les employeurs.

En 2016, 11 % des emplois correspondaient à des fonctions peu qualifiées, tandis que la proportion des demandeurs d'emploi peu éduqués était de 36 %. À l'inverse, les postes hautement qualifiés équivalaient à 46 % de l'emploi, pour une proportion de demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur de 23 %. Ces écarts sont vraisemblablement aussi le reflet d'un niveau excessif d'exigences de qualification de la part des employeurs par rapport à leurs besoins réels.

Outre par l'inadéquation des compétences et, dans une certaine mesure, des exigences, les difficultés d'appariement sont alimentées par un manque de mobilité professionnelle et géographique des travailleurs. Ce dernier se reflète dans la disparité des taux de chômage entre zones géographiques voisines. Pour les travailleurs, en particulier pour les moins qualifiés, la distance entre le domicile et le lieu de travail représente un coût important; par ailleurs, la barrière linguistique semble fortement freiner les flux

GRAPHIQUE 80 LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES TRAVAILLEURS AUGMENTE, QUEL QUE SOIT LE TYPE DE PROFESSION

(décomposition de l'emploi selon le niveau de qualification de la profession⁽¹⁾ et le niveau d'éducation des travailleurs⁽²⁾, en pourcentage du total de l'emploi par niveau de qualification de la profession occupée)



Source : Eurostat.

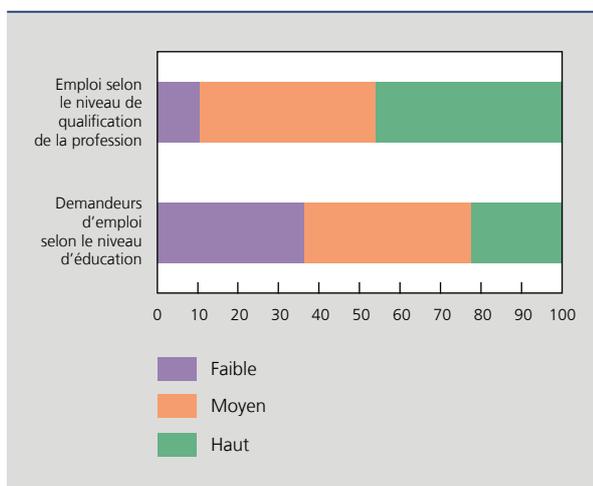
- (1) Niveau de qualification défini sur la base de la classification internationale type des professions (CITP) : les postes peu qualifiés correspondent aux professions élémentaires comme les aides ménagères, les manoeuvres, etc., les professions moyennement qualifiées aux employés de type administratif, aux métiers qualifiés de l'industrie, etc. et les professions hautement qualifiées aux directeurs, cadres, professions intellectuelles et scientifiques, etc.
- (2) Niveau d'éducation défini sur la base de la classification internationale des types d'éducation (ISCED) : peu éduqué correspond à l'enseignement secondaire inférieur au plus, moyennement éduqué au secondaire supérieur au plus et hautement éduqué aux études supérieures.

de travailleurs wallons et bruxellois vers la Flandre. De plus, comme on a pu le voir sur la base des nouveaux engagements, la mobilité professionnelle, soit le passage

du chômage ou de l'inactivité à l'emploi ou d'un emploi à un autre, est moins développée que dans les pays voisins.

GRAPHIQUE 81 DIFFICULTÉS D'APPARIEMENT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE TRAVAIL

(en pourcentage de la population concernée âgée de 15 à 64 ans, 2016)



Source : Eurostat.

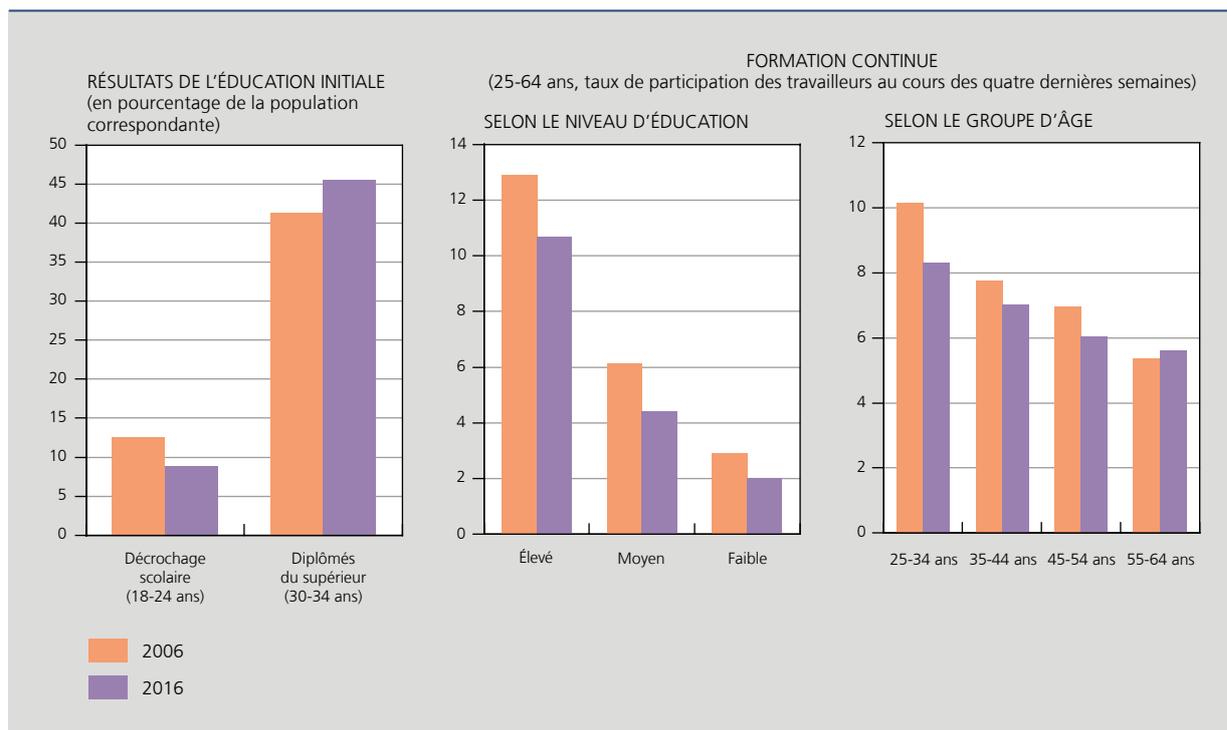
De telles inadéquations constituent un problème économique, puisqu'elles compriment le potentiel de croissance de l'économie et entravent une réallocation optimale des ressources, mais elles engendrent aussi un problème social, en raison du chômage ou de l'inactivité qui en résulte.

Bilan mitigé en matière d'éducation

Pour améliorer l'allocation des ressources et la productivité de la main-d'œuvre, les individus doivent pouvoir se former adéquatement tout au long de leur vie. Pour les jeunes qui ne peuvent se prévaloir d'une expérience professionnelle, l'éducation est primordiale : en Belgique, le taux d'emploi des peu éduqués de 15 à 34 ans qui ne suivent plus d'études depuis trois ans est de 35 %, contre 85 % pour les hautement éduqués. La formation continue est également de plus en plus indispensable aux adultes pour assurer leur employabilité tout au long de leur vie professionnelle.

En matière d'éducation initiale et continue, la Belgique affiche un bilan en demi-teinte. Le taux de décrochage

GRAPHIQUE 82 RÉSULTATS EN DEMI-TEINTE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION INITIALE ET CONTINUE



Sources : DGS, Eurostat.

scolaire, soit la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui quittent le système éducatif sans avoir obtenu de certification, demeure considérable, à près de 9 % en 2016 (10,7 % dans l'UE15). Il s'est toutefois inscrit en net recul au cours des dix dernières années. La proportion de diplômés du supérieur (30-34 ans) est certes plus élevée en Belgique (45,6 %) que dans l'UE15 (39,1 %), mais elle a moins progressé que dans les autres pays, de sorte que notre avantage comparatif s'est réduit. En outre, trop peu de jeunes optent pour les filières scientifiques, technologiques et mathématiques (STEM). Ce sont pourtant des orientations pour lesquelles les taux d'insertion sur le marché du travail sont parmi les plus importants.

Les données pour l'ensemble du pays masquent de fortes disparités régionales et communautaires. En matière de décrochage scolaire, avec 6,8 %, la Flandre enregistre une meilleure performance que la Wallonie (10,3 %) et, surtout, que Bruxelles (14,8 %). Les résultats aux tests PISA de l'OCDE des élèves flamands sont aussi bien meilleurs que ceux des jeunes de la Communauté française. Or, dans la mesure où de nombreuses études ont montré que les performances sur le plan de l'éducation sont étroitement corrélées au niveau socio-économique des familles, il existe un plus grand risque de voir se perpétuer des situations de précarité sociale liées aux

difficultés d'insertion sur le marché du travail des jeunes francophones. Les Communautés française et flamande ont entrepris des réformes d'envergure pour améliorer l'efficacité et, principalement, l'équité du système éducatif. Compte tenu des effets de cohorte au sein de la population scolaire, les fruits de ces réformes, qui ne sont en outre implémentées que progressivement, ne devraient pas être visibles avant plusieurs années.

L'apprentissage ne s'arrête pas au sortir de l'école ; c'est un processus qui dure toute la vie. Ce dernier est essentiel pour entretenir l'employabilité, pour développer de nouvelles compétences et pour faciliter les reconversions vers d'autres métiers ou fonctions. En Belgique, le taux de participation à la formation continue des travailleurs reste pourtant notablement plus bas que dans l'UE15 (respectivement 6,8 et 13,4 % en 2016). C'est encore plus vrai pour certains groupes de travailleurs, dont les plus de 55 ans (5,6 %) et les peu éduqués (2 %, soit cinq fois moins que pour les hautement éduqués). Dans les deux cas, il s'agit pourtant de groupes qui pourraient en tirer un large bénéfice. Afin de pallier la faiblesse de la participation à la formation continue de tous les travailleurs, la loi « Travail faisable et maniable » a instauré une obligation de cinq jours de formation par an en moyenne par équivalent temps plein dans le secteur privé. Parallèlement à cette contrainte légale,

les autorités régionales proposent de nombreux outils (chèques-formation, congé-éducation payé, plan formation-insertion, etc.) afin de supporter la formation continue.

Évolution des nouvelles formes de travail

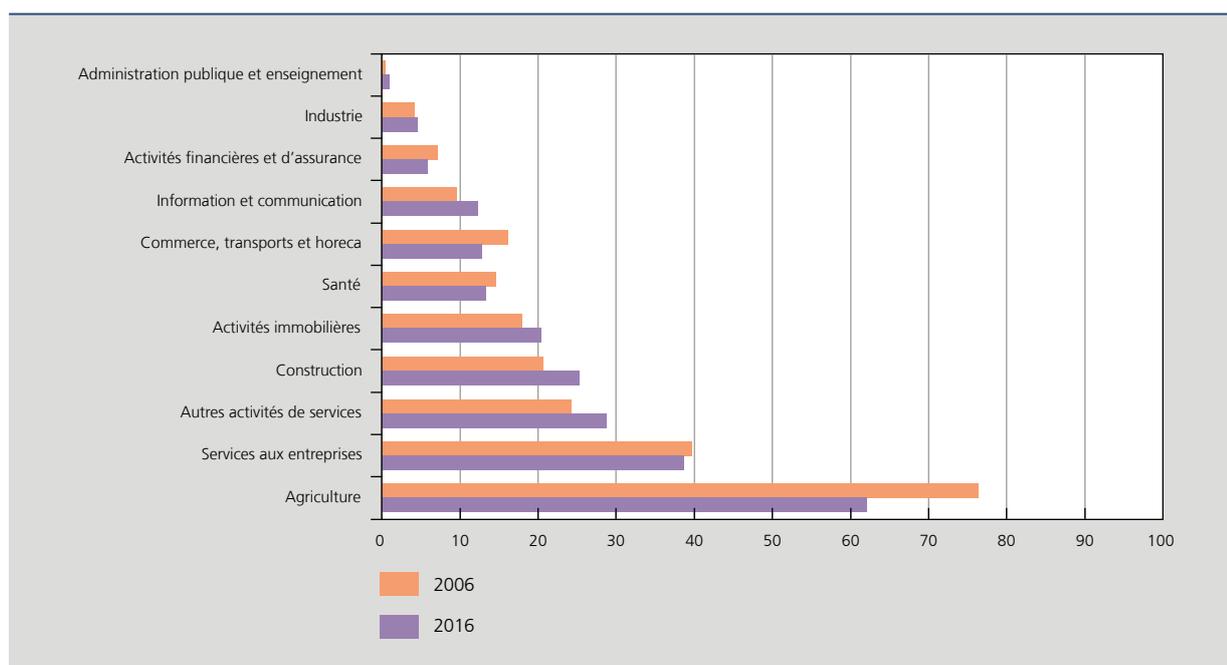
Outre les exigences accrues en termes d'éducation et de compétences, les mutations de l'économie influent elles aussi sur les conditions d'emploi. Toutefois, malgré la hausse observée pour les nouveaux engagés, la proportion de contrats temporaires n'a que très légèrement augmenté en Belgique ces dix dernières années. Plus de neuf salariés sur dix sont toujours occupés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Certains groupes sont toutefois surreprésentés dans les contrats temporaires. Pour les moins de 25 ans, ceux-ci constituent de plus en plus un passage obligé vers une première expérience professionnelle puisque, en 2016, 39 % d'entre eux avaient été engagés sous CDD – soit un accroissement de 9 points de pourcentage en dix ans –, contre 7 % des 25-54 ans et 3 % des 55-64 ans. Les travailleurs faiblement qualifiés, dont le pouvoir de négociation est moindre que celui des plus éduqués, sont aussi plus souvent concernés. Enfin, la proportion des travailleurs de nationalité extra-européenne sous contrat temporaire est trois fois plus élevée que celle des ressortissants belges.

Plusieurs dispositions récentes ont pour ambition de rendre l'organisation du travail plus flexible. Outre la loi « Travail faisable et maniable », qui assouplit notamment le calcul du temps de travail, il s'agit de l'introduction des flexi-jobs dans l'horeca, suivie de l'élargissement de ce dispositif au commerce et aux pensionnés, de la réforme du travail étudiant, de l'extension du travail intérimaire à l'ensemble du secteur privé et de l'adoption d'un mode de calcul plus progressif de la période de préavis.

De plus en plus de travailleurs optent pour le statut d'indépendant, qui se caractérise par une flexibilité et une autonomie accrues mais qui implique également une plus grande insécurité d'emploi et de revenus. Les évolutions les plus marquantes s'observent dans les branches de la construction et des autres activités de services; dans une moindre mesure, la part de l'emploi indépendant augmente également au sein des secteurs de l'information et de la communication et des activités immobilières. Si le niveau d'éducation moyen des travailleurs indépendants a progressé, ce statut constitue néanmoins une manière d'accéder au marché du travail pour des personnes faiblement qualifiées plus âgées ou de nationalité étrangère qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi salarié. Outre les mesures déjà prises pour revaloriser le statut social de ces travailleurs, le gouvernement entend stimuler l'entrepreneuriat en octroyant, à partir de 2018, une

GRAPHIQUE 83 LA PART DES EMPLOIS INDÉPENDANTS AUGMENTE SURTOUT DANS LA CONSTRUCTION ET DANS LES AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES
(en pourcentage de l'emploi correspondant)



Source : ICN.

réduction de charges sociales aux indépendants durant leurs deux premières années d'activité.

Le statut d'indépendant en activité complémentaire rencontre quant à lui un vif succès. Il permet à un salarié à titre principal de continuer de bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux liés à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.) tout en percevant des revenus supplémentaires. Ce choix minimise les risques comparativement au passage à l'entrepreneuriat en activité principale.

Par ailleurs, légèrement plus fréquents en Belgique que dans l'UE15 (24,7 contre 22,9 % de l'emploi total), la part des travailleurs à temps partiel s'est accrue de quelque 3 points de pourcentage en dix ans, en raison du développement des temps partiels masculins. Ces contrats concernent toujours proportionnellement quatre fois plus de femmes que d'hommes (en 2006, la proportion était de cinq femmes pour un homme). La Belgique se démarque par l'importance croissante (+4,4 points de pourcentage en dix ans) du temps partiel chez les 55-64 ans (30,8 %, contre 23,2 % en moyenne dans l'UE15). L'existence de divers dispositifs (crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques) permettant aux travailleurs de réduire leur temps de travail a certainement contribué au succès du temps partiel. Ceux-ci ont rencontré un véritable engouement, en particulier chez les personnes en fin de carrière, qui peuvent ainsi diminuer progressivement leur temps de travail jusqu'à leur départ à la pension. Le travail à temps partiel est également de plus en plus répandu parmi les jeunes, puisque, en 2016, il concernait 29 % des travailleurs de moins de 25 ans, alors que, dix ans auparavant, ce taux était de 21 %. Il convient aussi de noter que le temps partiel involontaire est nettement moins fréquent dans notre pays, où il ne concerne que 8,8 % des travailleurs à temps partiel, contre 27,3 % dans l'UE15. En outre, cette proportion est en recul en Belgique, alors qu'elle est en hausse dans l'UE15. Pour les jeunes travailleurs en particulier, elle a été divisée par deux, retombant de 38 % en 2006 à 19 % en 2016.

La performance globale du marché du travail est satisfaisante, mais des marges de progression subsistent

Les aspects quantitatifs ne suffisent pas pour évaluer la performance du marché du travail ; la qualité des emplois, le respect de la diversité et la lutte contre la pauvreté sont tout aussi importants. Les indicateurs complémentaires au PIB, proposés par le BFP, contribuent à cette approche plus qualitative. Sur cette base, on constate que les pays nordiques, l'Allemagne et les Pays-Bas enregistrent de bons résultats pour la plupart des indicateurs simultanément,

démontrant ainsi qu'il n'y a pas inévitablement d'arbitrage à faire entre quantité, qualité et équité sur le marché du travail.

Au niveau des indicateurs quantitatifs, la Belgique affiche de moins bons résultats en matière de taux d'emploi et d'inactivité que les pays nordiques et les pays voisins.

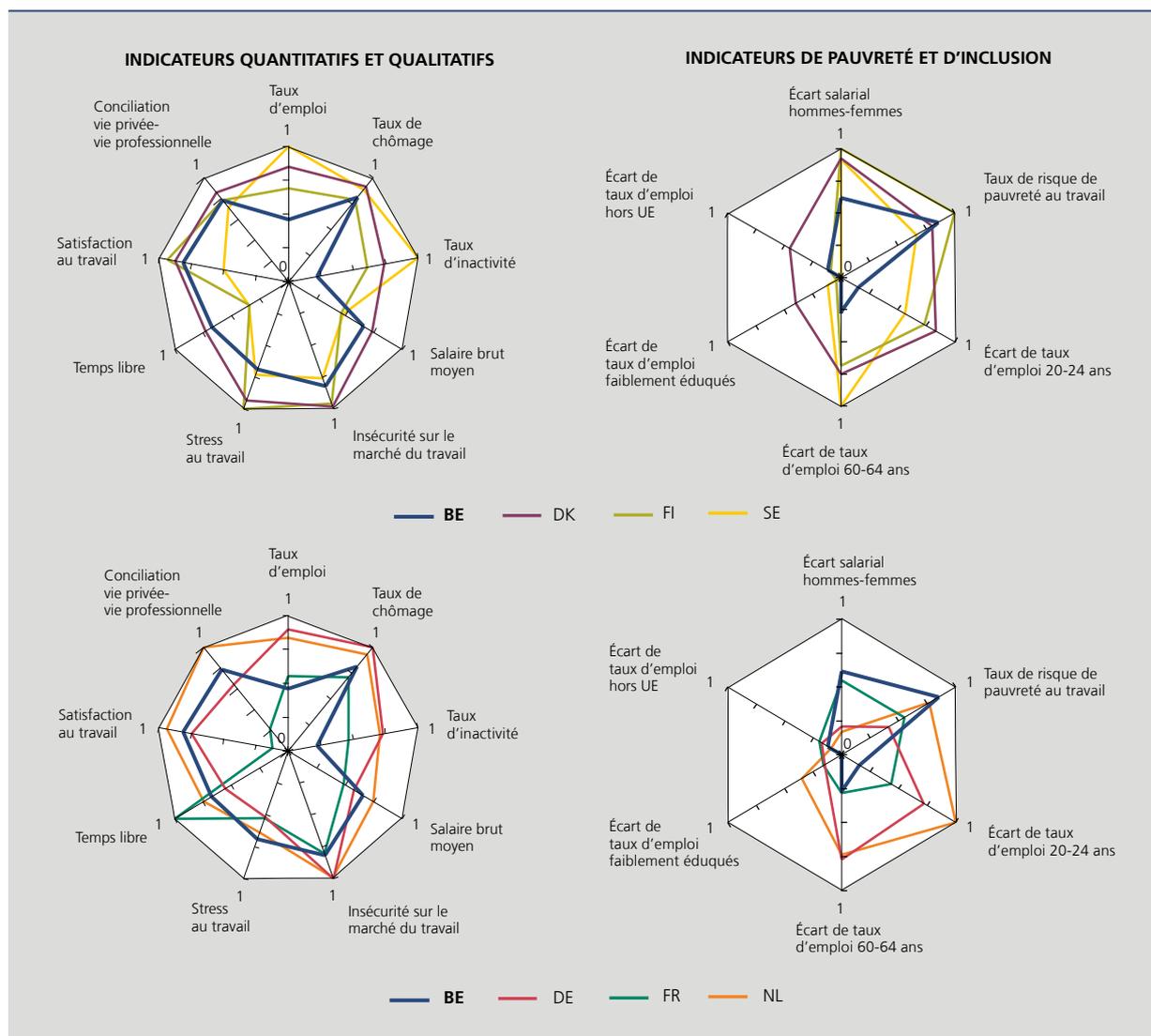
Pour ce qui est des aspects qualitatifs, par contre, les performances sont globalement bonnes, similaires à celles du Danemark ou de l'Allemagne, en particulier en ce qui concerne les rémunérations, l'insécurité sur le marché du travail, la satisfaction au travail, ainsi que le temps libre et la conciliation vie privée-vie professionnelle. La pauvreté au travail et l'écart salarial hommes-femmes sont moins marqués que dans les pays voisins, et leur réduction a été plus soutenue dans notre pays au cours des dix dernières années.

Toutefois, en matière d'inclusion, l'écart entre le taux d'emploi total et celui de certains groupes de la population est plus grand en Belgique que dans la plupart des pays européens. De surcroît, les évolutions survenues au cours des dix dernières années y ont été moins favorables que dans les pays de comparaison (moindre amélioration du taux d'emploi des 60-64 ans, dégradation plus nette de celui des jeunes, etc.). Pour ces groupes, on soulignera les très bonnes performances des pays nordiques, des Pays-Bas et de l'Allemagne. L'écart de taux d'emploi des travailleurs peu éduqués et des ressortissants extra-européens est en revanche considérable dans tous les pays de comparaison. En outre, le taux d'emploi des personnes peu éduquées est en recul dans tous les pays, tandis que l'évolution observée pour les ressortissants extra-européens est plus contrastée, avec une nette amélioration enregistrée en Belgique.

Les politiques de l'emploi doivent donc consacrer une attention particulière à ces groupes. Leurs taux d'emploi et de chômage sont présentés dans l'annexe statistique. Au niveau régional, des aides ciblées visent spécifiquement les jeunes, les peu éduqués, les plus de 55 ans et les chômeurs de longue durée. Comme le permet la sixième réforme de l'État, ces dispositifs et les groupes ciblés varient désormais d'une région à l'autre. Parmi les mesures annoncées par le gouvernement fédéral durant l'été de 2017, plusieurs visent aussi certains de ces publics. Celle des « starter jobs », par exemple, veut encourager l'embauche de jeunes âgés de 18 à 21 ans par une réduction du coût du travail sans effet sur le salaire-poche. Les travailleurs de plus de 55 ans pourront jouir d'une compensation financière en cas de diminution de leur temps de travail (d'un temps plein à un 4/5^e) lors du passage d'un

GRAPHIQUE 84 L'INCLUSION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DEMEURE INSUFFISANTE

(2016, population en emploi âgée de 20 à 64 ans pour les indicateurs quantitatifs et d'inclusion; 2015, emploi total pour les indicateurs de qualité et de pauvreté)



Sources : Eurofound, Eurostat, OCDE.

Remarque : Meilleure performance parmi les pays de l'UE15 égale à 1, moins bonne égale à 0 (pour le taux de chômage, le taux d'inactivité, l'insécurité, le stress, le taux de risque de pauvreté et les écarts de salaire et de taux d'emploi, la meilleure performance correspond au taux le plus faible). Les indicateurs d'écart de taux d'emploi de groupes spécifiques sont calculés par rapport au taux d'emploi national.

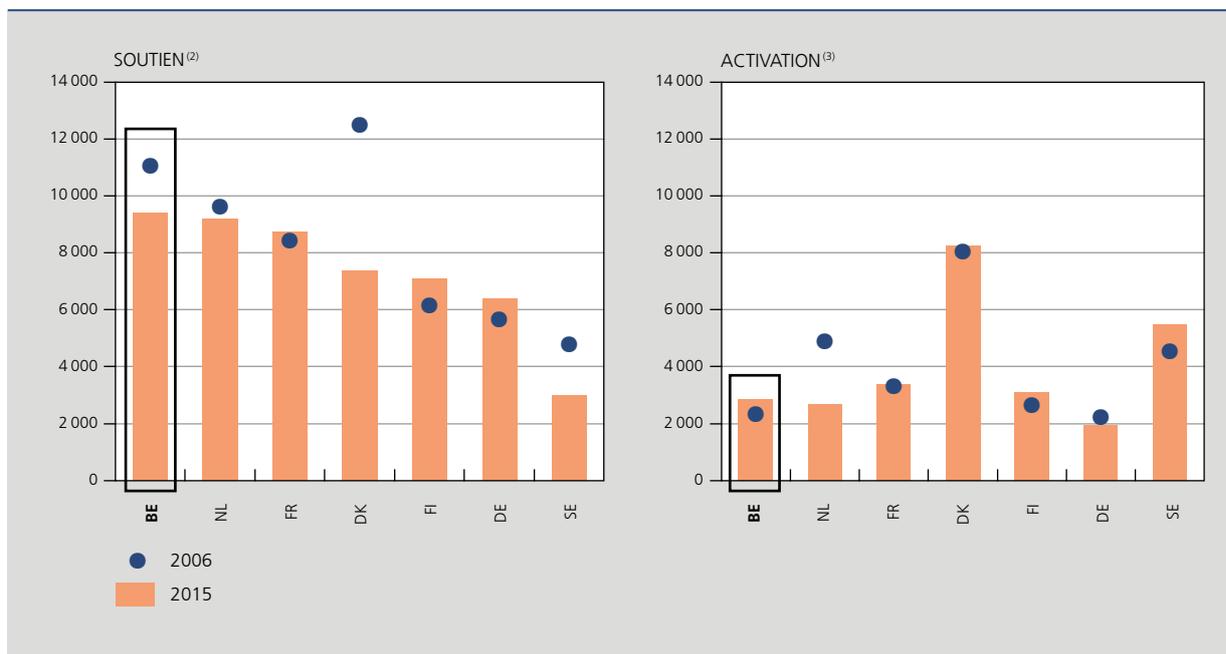
travail en équipe à un travail plus léger ou adapté. Les employeurs qui auraient recours à ce qu'on appelle une prépension 2.0, soit le renvoi chez eux des travailleurs plus âgés tout en leur versant une partie de leur salaire, se verront imposer une contribution de responsabilisation, censée les en dissuader. L'arsenal de lutte contre les discriminations sera renforcé par la possibilité pour l'administration d'effectuer des contrôles anonymes (appels mystères). Enfin, les travailleurs ayant charge de famille et un bas salaire bénéficieront d'une déduction fiscale doublée pour les frais de garde d'enfants. Pour cette catégorie de travailleurs, les pièges à l'emploi

sont toujours plus importants en Belgique que dans les autres pays de l'UE15, malgré les réformes déjà entreprises pour les atténuer, notamment le tax shift.

Afin de stimuler l'offre de travail, les pouvoirs publics entendent accroître les incitants à l'emploi et renforcer les politiques d'activation. Comparativement, la Belgique consacre la plus grosse partie de ses moyens aux mesures passives de soutien en cas d'absence d'emploi, et elle se distingue plus particulièrement par la part que représentent ses dépenses de préretraite. On peut toutefois observer que ces dernières tendent à diminuer à la suite

GRAPHIQUE 85 UNE FAIBLE PROPORTION DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX PROGRAMMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL EST DÉDIÉE À L'ACTIVATION

(standard de pouvoir d'achat par personne souhaitant travailler⁽¹⁾)



Source : Eurostat.

(1) SPA : unité monétaire artificielle qui permet de se procurer la même quantité de biens et de services dans tous les pays. Les personnes souhaitant travailler correspondent aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des SPE, aux inactifs qui souhaitent travailler et aux travailleurs en situation professionnelle précaire.

(2) Les mesures de soutien correspondent à l'assistance financière accordée en cas de perte de salaire pendant une période de chômage et en cas de retraite anticipée.

(3) Les mesures d'activation couvrent les activités des SPE, la fourniture d'informations et de conseils à destination des demandeurs d'emploi, comme l'aide à la rédaction d'un CV ou à la présentation lors d'entretiens d'embauche, mais aussi les dépenses de formation et les dépenses incitant les employeurs à créer de nouveaux postes et à engager des publics cibles. Elles comprennent également les mesures stimulant la recherche active d'un emploi, tant pour les chômeurs que pour les inactifs.

des réformes entreprises depuis le début du siècle en vue de réduire les sorties anticipées du marché du travail, comme le durcissement des conditions d'accès au régime de chômage avec complément d'entreprise, et cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années. Dans

le même temps, la part des mesures actives (incitants à l'emploi, formation, emplois protégés, etc.) a augmenté, un suivi plus étroit des demandeurs d'emploi ayant été mis en place, notamment pour ceux qui sont plus éloignés du marché du travail.

Encadré 9 – Indicateurs complémentaires au PIB pour la Belgique

Conformément à la loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année un rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB. Selon les dispositions de la loi, un résumé en est publié ici.

Comme les années précédentes, le BFP passe en revue 63 indicateurs sélectionnés en vue de mesurer « la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie » et regroupés de façon transversale autour de trois dimensions (« Ici et maintenant », « Plus tard » et « Ailleurs »). Hormis la mise à jour des indicateurs, ce troisième rapport précise quelques changements opérés au niveau de plusieurs d'entre eux afin de tenir compte des remarques formulées lors des consultations avec les administrations publiques et avec la société civile ou pour des motifs méthodologiques (indisponibilité, changement de définition, mesure plus pertinente des

objectifs). Il présente également les résultats de travaux sur deux indicateurs à développer dont il a été question lors des débats à la Chambre : l’empreinte carbone et une mesure de la congestion routière. En ce qui concerne cette dernière, le rapport ne publie aucun indicateur en la matière, faute de données récentes et couvrant l’ensemble du territoire belge.

Empreinte carbone

L’élaboration d’un indicateur d’empreinte carbone vise à élargir les inventaires nationaux d’émissions de gaz à effet de serre (GES) en considérant aussi les émissions de GES en dehors du territoire national. Il s’agit plus précisément de tenir compte du volume d’émissions domestiques et étrangères de GES que contiennent (directement et indirectement) les produits destinés à la consommation finale des habitants d’un pays, c’est-à-dire en prenant en considération les émissions liées à la production de produits importés (comptabilisées à charge du pays producteur) et, inversement, en excluant les émissions liées à la production de produits exportés (qui contribuent à augmenter les émissions réalisées sur le territoire national). Cette approche exige notamment de disposer de données robustes sur les flux d’importations et d’exportations de tous les pays du monde, de façon à répercuter le plus correctement possible le développement de chaînes de production souvent localisées dans de nombreux pays. Une première méthode – simplifiée – consiste à poser l’hypothèse de la technologie domestique, selon laquelle tous les pays recourent à la même technologie que la Belgique. Une approche plus complète consiste à rassembler les données nécessaires sur les importations, les exportations et les technologies utilisées dans tous les pays du monde (regroupées au sein de tableaux entrées-sorties multirégionaux pour l’ensemble de la planète). De travaux réalisés sur le sujet en 2017⁽¹⁾, il ressort que, si, au cours de la période allant de 1995 à 2007, les émissions territoriales – liées à la production – sont demeurées stables, aux environs de 120 millions de tonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq) par an, l’empreinte carbone qui tient compte des chaînes de production détaillées et des technologies spécifiques à chaque pays leur a systématiquement été supérieure. La Belgique a donc été un importateur net d’émissions de GES sur l’ensemble de la période étudiée. En 2007, l’écart était particulièrement élevé : l’empreinte carbone calculée sur la base des tableaux entrées-sorties multirégionaux était de 145 Mt CO₂ éq par an, contre 110 Mt CO₂ éq par an pour les émissions territoriales (et 103 Mt CO₂ éq par an pour l’empreinte carbone calculée selon la technologie domestique)⁽²⁾. Les travaux sur le sujet seront poursuivis, avec pour objectif d’élargir le calcul aux années plus récentes en vue d’inclure cet indicateur dans la liste des indicateurs complémentaires au PIB.

Indicateur composite de bien-être « Ici et maintenant »

Afin de mieux se conformer au principe, stipulé dans la loi, de regrouper les indicateurs complémentaires en un nombre aussi restreint que possible de catégories, le BFP a orienté ses travaux vers l’élaboration d’un indicateur synthétique de bien-être « Ici et maintenant »⁽³⁾ afin de permettre à la Chambre de prendre position sur le sujet. Compte tenu de l’aspect multidimensionnel du bien-être, le choix s’est porté sur un indicateur composite, ce qui a nécessité de procéder à la sélection d’indicateurs et de définir leur pondération pour réaliser une mesure appropriée. Cet indicateur composite a été établi de manière à expliquer au mieux les variations du bien-être tel que mesuré dans la question ad hoc de l’enquête EU-SILC de 2013 « Dans l’ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie ? ». À partir de régressions linéaires, un ensemble de variables explicatives ayant un effet statistiquement significatif ont été retenues, qui couvrent cinq thèmes. Sur cette base, six indicateurs ont été sélectionnés pour former l’indicateur composite. Il ressort que le principal déterminant du bien-être est la santé (pondération de 0,4). Pour ce qui est des déterminants du niveau de vie et de la pauvreté, le fait de ne pas disposer d’un revenu suffisant pour accéder à un niveau de vie considéré comme standard a la plus grande incidence

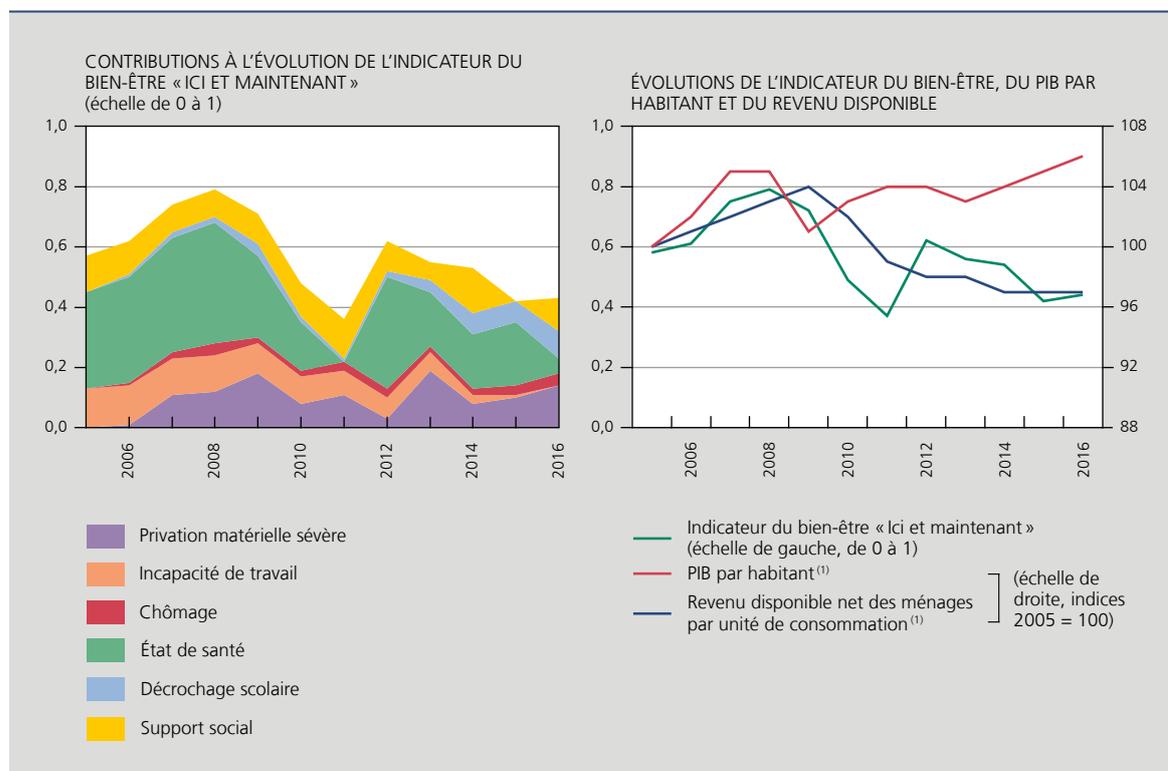
(1) Cf. Hambjæ C., B. Hertveldt et B. Michel (2017), *Belgium’s Carbon Footprint – Calculations based on a national accounts consistent global multi-regional input-output table*, Federal Planning Bureau, Working Paper 10-17, September.

(2) Cela ne concerne que les émissions liées à la production. Celles des ménages (quelque 30 Mt CO₂ éq par an) sont les mêmes quelle que soit l’approche suivie et ne sont pas prises en compte pour la comparaison.

(3) Cf. Joskin A. (2017), *Qu’est-ce qui compte pour les Belges ? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin.



DÉCOMPOSITION DE L'INDICATEUR DU BIEN-ÊTRE « ICI ET MAINTENANT » EN BELGIQUE ET COMPARAISON DE SON ÉVOLUTION AVEC CELLES DU PIB PAR HABITANT ET DU REVENU DISPONIBLE NET DES MÉNAGES



Sources : BFP, BNB.

(1) Le PIB par habitant et le revenu disponible net par unité de consommation sont corrigés pour l'évolution des prix; les séries sur lesquelles sont calculés les indices sont exprimées en euros chaînés, 2010 étant l'année de référence.

– négative – sur le bien-être (0,19). L'impact est également négatif pour ce qui est du fait d'être au chômage (0,04), en incapacité de travail (0,13) ou encore de ne pas avoir de diplôme (0,09). Par contre, la possibilité de bénéficier de l'aide ou de l'écoute d'un proche influe favorablement sur le bien-être individuel (0,15).

L'augmentation du bien-être observée entre 2005 et 2008 est principalement imputable à une évolution favorable de la situation des personnes en état de privation matérielle sévère. Les améliorations constatées aux niveaux de l'état de santé, du chômage et du décrochage scolaire ont également joué un rôle, fût-ce à un degré moindre. Le retournement sévère de l'indicateur à partir de 2008 s'explique essentiellement par l'évolution de l'état de santé. De 2012 à 2015, le bien-être s'est graduellement détérioré, reflétant l'effet combiné de la dégradation de l'état de santé, du support social et de l'incapacité de travail. En 2016, on a enregistré un rebond qui s'expliquait par une amélioration tant du support social que, quoique dans une moindre mesure, des indicateurs de privation matérielle et de décrochage scolaire.

De manière générale, l'évolution de cet indicateur est relativement similaire à celle du revenu disponible net des ménages, mais elle s'écarte de celle du PIB par habitant. De 2005 à 2008, l'indicateur composite de bien-être et le PIB par habitant se sont tous deux inscrits en hausse; par la suite, leurs évolutions ont divergé, puisque le PIB par habitant, après avoir reculé en 2009, a retrouvé une tendance globalement haussière et a même culminé en 2016, tandis que l'indicateur de bien-être a suivi une tendance baissière et est resté en 2016 nettement en deçà de son niveau d'avant la crise économique et financière.



Évaluation des indicateurs complémentaires et comparaison internationale

Pour des informations détaillées sur les méthodologies mises en œuvre pour sélectionner les thèmes et les indicateurs et pour effectuer les ventilations, les lecteurs intéressés sont invités à consulter le rapport publié par l'ICN et le BFP en février 2016⁽¹⁾.

La dimension « Ici et maintenant » regroupe 37 indicateurs qui permettent de répondre aux questions portant sur le bien-être des Belges et sur son évolution depuis 1990. Il ne s'en dégage pas de tendances systématiques :

- Le bien-être subjectif, apprécié sur la base d'une enquête, est resté stable entre 2002 et 2014; il ne faut pas le confondre avec l'indicateur composite du bien-être « Ici et maintenant » présenté ci-avant.
- La plupart des indicateurs qui ressortissent aux thèmes « Santé » et « Éducation et formation » évoluent favorablement. Seul l'indicateur portant sur le report ou sur l'annulation de soins de santé pour raisons financières se détériore.
- Les indicateurs liés au thème « Niveau de vie et pauvreté » ne permettent pas de dégager des évolutions.
- Une majorité des indicateurs relatifs aux thèmes « Travail et temps libre » et « Vie en société » évoluent vers leurs objectifs depuis 1990.
- Parmi les cinq derniers indicateurs de la dimension « Ici et maintenant », trois (exposition aux particules fines, émissions de NO_x et morts sur les routes) progressent en direction de leurs objectifs, tandis que celui relatif à la dépendance énergétique s'en éloigne. Aucune conclusion significative ne peut être tirée pour l'indicateur des victimes de catastrophes naturelles.

Lorsque les indicateurs « Ici et maintenant » sont comparés aux mêmes indicateurs au niveau de l'UE ou, à défaut, des trois pays voisins, les résultats sont globalement favorables à la Belgique : parmi les 23 indicateurs susceptibles d'être comparés, 16 font état d'une situation plus favorable en Belgique.

La dimension « Plus tard » comprend 32 indicateurs qui portent sur la capacité des Belges et de la société de maintenir, voire d'augmenter, le bien-être à l'avenir. La plupart des indicateurs de cette dimension (provenant surtout des thèmes environnementaux et économiques) tendent vers leurs objectifs sur toute la période comme sur les cinq dernières années. Les exceptions les plus notables sont les suivantes :

- Le stress au travail était plus élevé en 2010 qu'en 2005; des données plus récentes ne sont cependant pas disponibles.
- L'indicateur relatif aux populations d'oiseaux des champs (thème « Territoires et écosystèmes »), un des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'écarte de son objectif.
- Dans le thème « Capital économique », l'indicateur de la dette publique s'éloigne de son objectif depuis 2007. Il en va de même pour le stock de capital fixe (relatif au PIB) depuis 1990.
- Dans le thème « Mobilité et transport », s'agissant du transport de passagers, la part des voitures, qui avait été en diminution à partir de 1990, est à nouveau en progression depuis 2007.

En comparaison internationale, les indicateurs liés à la dimension « Plus tard » sont défavorablement positionnés en Belgique pour ce qui est des indicateurs environnementaux. Les comparaisons favorables à la Belgique concernent surtout les indicateurs sociaux.

La dimension « Ailleurs » rassemble cinq indicateurs qui permettent de répondre à la question « Comment le développement de la société en Belgique influence-t-il la capacité des autres pays de se développer et le bien-être de leur population ? ».

- Les indicateurs issus des thèmes « Ressources naturelles », « Climat » et « Énergie » sont liés à des capitaux environnementaux globaux, comme le système climatique et les ressources de matières premières. Ces indicateurs évoluent vers leurs objectifs.
- Quant à l'aide publique au développement en pourcentage du PIB, elle a en moyenne été plus élevée durant les années 2000-2010 que dans les années 1990. Elle diminue cependant depuis 2011.

(1) Cf. <http://www.plan.be/publications/publication-1541-fr-indicateurs+complementaires+au+piib>.



Parmi les cinq indicateurs illustrant la dimension « Ailleurs », seul l'indicateur de consommation intérieure de matières est plus favorable en Belgique qu'en Europe.

L'analyse des tendances a été abordée sous deux angles: d'une part, sous celui de l'évolution – dans le temps – des indicateurs belges par rapport à des objectifs définis politiquement et, d'autre part, sous celui des résultats de 51 indicateurs en Belgique comparés à leur niveau en Europe (ou, à défaut, dans les trois pays voisins). Lorsque l'évolution des indicateurs est analysée par rapport aux objectifs, les résultats sont en général plus favorables pour les indicateurs portant sur les thèmes environnementaux que pour ceux liés à des thèmes sociaux. Inversement, lorsqu'il s'agit de comparer les niveaux belges aux moyennes européennes, la comparaison est en général favorable pour les indicateurs sociaux et défavorable pour les indicateurs environnementaux.

L'évolution des indicateurs en Belgique par rapport à leurs objectifs a été influencée par la crise économique et financière de 2008: celle-ci a eu un impact défavorable sur de nombreux indicateurs sociaux, tel le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, alors que le ralentissement économique a entraîné une diminution de certaines pressions environnementales. S'agissant des résultats de la comparaison européenne, les indicateurs sociaux sont influencés par la présence d'un système de protection sociale plus développé en Belgique que dans beaucoup d'autres pays européens, tandis que les indicateurs environnementaux traduisent une forte pression environnementale en Belgique, en raison de la densité de population élevée et de la présence d'un secteur industriel centré sur des activités intermédiaires plus polluantes que la moyenne.

Ventilation des indicateurs

Sur les 63 indicateurs sélectionnés, 28 fournissent également des valeurs selon différentes catégories de la population, comme le genre, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Il en ressort que:

- Les différences selon le genre se réduisent, même si certains écarts substantiels subsistent en termes de temps consacré aux travaux ou aux loisirs, ou encore de dépression (en défaveur des femmes), de diplômés de l'enseignement supérieur ou de décès prématurés dus à des maladies chroniques (en défaveur des hommes).
- Les différences selon le niveau d'éducation persistent, voire s'aggravent, notamment en ce qui concerne le taux de chômage.
- La situation des personnes plus âgées évolue plus favorablement que celle des jeunes, notamment en matière de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ou encore de taux d'emploi.
- Les catégories plus aisées jouissent en général d'une situation plus favorable. C'est le cas pour les indicateurs de niveau de vie et de pauvreté, extrêmement peu avantageux dans le quintile des revenus les plus bas, ainsi que pour quatre indicateurs portant sur la santé (tabagisme, obésité, dépression et annulation des soins de santé) ou encore pour des indicateurs de confiance, liés à la vie en société, qui s'améliorent avec le niveau de revenu. Des nuances apparaissent toutefois pour certains thèmes. En particulier, comme indiqué précédemment, le revenu exerce un effet limité sur la perception du bien-être subjectif, celle-ci étant plus largement déterminée par la santé ou par le fait de pouvoir travailler.

Pistes pour les travaux futurs

Les indicateurs complémentaires au PIB continueront d'être mis à jour chaque année; ils pourront varier en fonction de l'évolution des connaissances et des débats sociétaux. Dans les années à venir, le BFP affinera ses analyses, entre autres dans le domaine des indicateurs composites (pour les dimensions « Plus tard » et « Ailleurs ») et au niveau de l'élaboration de nouveaux indicateurs susceptibles de compléter l'ensemble, notamment en ce qui concerne l'empreinte carbone. Il serait également utile de disposer d'informations sur la congestion routière au niveau national. Plus largement, l'objectif de ces travaux de sélection et d'élaboration d'indicateurs est d'en améliorer la convergence avec les indicateurs de développement durable, notamment dans le contexte du suivi des objectifs de développement durable de l'ONU.